

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
REGLEMENTAIRES**

**DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU BOULONNAIS**

n°2018/06

PUBLIE LE MARDI 06 FEVRIER 2018

SOMMAIRE

- I Délibérations du Bureau Communautaire du 30 janvier 2018**

- II Délibérations du Conseil Communautaire du 01 février 2018**

- III Décisions du Président du 1^{er} au 6 février 2018**

I

**DELIBERATIONS
DU BUREAU
DU 30 JANVIER 2018**

**MARDI 30 JANVIER 2018
08 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Jacques POCHE - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Antoine LOGIE - Wimille, donnant pouvoir à Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Christian FOURCROY - Equihen-Plage, donnant pouvoir à Bertrand DUMAINE - Isques
Jean-Renaud TAUBREGES - Conteville-lez-Boulogne, donnant pouvoir à Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne

Étaient absents :

Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Daniel PARENTY - Baincthun

Nombre de membres en exercice : 30

Secrétaire de séance : Patrice QUETELARD

TRANSPORTS PUBLICS

N° 01B_30_01_2018

MARCHÉ DE FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN SYSTÈME D'AIDE À L'EXPLOITATION ET À L'INFORMATION DES VOYAGEURS (SAEIV) ET BILLETTEQUE : AVENANT N°2 AU MARCHÉ INEO

Par une délibération en date du 07 octobre 2016, la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) a attribué un marché de SAEIV Billettique à la société INEO SYSTRANS.

L'objet de la présente délibération est de valider la passation de l'avenant n°2 au marché avec INEO, qui concerne des dépenses non prévues initialement, au regard d'un projet novateur et complexe techniquement.

Contexte du projet : une nouvelle billettique et un Système d'Aide à l'Exploitation pour une meilleure information dynamique et un réseau de transports plus performant :

La mise en place d'un Système d'Aide à l'Exploitation et à l'Information des Voyageurs accompagné d'une nouvelle billettique va permettre à la CAB et à l'exploitant de disposer de données de fréquentation plus précises et plus fiables, à condition que chaque usager valide son titre de transport à chaque montée dans le bus (y compris lors d'une correspondance).

Grâce à une meilleure information sonore et visuelle, plus dynamique, les voyageurs bénéficient d'une information performante et agréable (panneaux et bornes d'information voyageurs, équipements embarqués dans les bus, etc).

D'autre part, la nouvelle billettique permet de disposer de supports sans contact pour les titres de transport et de l'interopérabilité avec les autres réseaux de la Région.

Pour cela, il est nécessaire d'équiper une plate-forme de tests sur le site du Syndicat Mixte Intermodal Régional de Transports SMIRT à Armentières, spécialement dédié aux tests, afin de permettre une interopérabilité sans risque pour le réseau Marinéo mais également pour les autres réseaux partenaires.

Cette dépense fait l'objet de l'avenant n°2 au marché conclu avec INEO.

Cet avenant n°2 intègre également la dépense relative à une augmentation du niveau de sécurisation du mode vente sur pupitre conducteur.

Montant du marché avant avenant 2 (Marché initial + avenant 1) :

- Taux de TVA : 20.0%
- Montant HT : 1 541 644,00 €
- Montant TTC : 1 849 972,80 €

Montant de l'avenant 2 :

- Taux de la TVA : 20.0%
- Montant HT : 74 487,26 €
- Montant TTC : 89 384,72 €

- % d'écart introduit par l'avenant 2 sur le marché initial : 4,83 %

Nouveau montant du marché :

- Taux de la TVA : 20.0%
- Montant HT : 1 616 131,26 €
- Montant TTC : 1 939 357,51 €

- % d'écart introduit par les avenants 1 et 2 sur le marché initial : 6,45%

Après avis de la commission Services publics intercommunaux du 16 janvier 2018 et avis favorable de la Commission d'appel d'offres en date du 19 janvier 2018,

Le BUREAU décide :

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'avenant n°2 du marché Service d'Aide à l'Exploitation et à l'Information Voyageurs (SAEIV) et billettique avec INEO SYSTRANS.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
28	0	0
TEL TRANSMIS EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Christian FOURCROY
Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

MARDI 30 JANVIER 2018

08 HEURES 00

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Jacques POCHE - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Patrice QUETELARD - Danes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Antoine LOGIE - Wimille, donnant pouvoir à Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Christian FOURCROY - Equihen-Plage, donnant pouvoir à Bertrand DUMAINE - Isques
Jean-Renaud TAUBREGÉAS - Conteville-lez-Boulogne, donnant pouvoir à Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne

Étaient absents :

Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Daniel PARENTY - Baincthun

Nombre de membres en exercice : 30

Secrétaire de séance : Patrice QUETELARD

ASSAINISSEMENT

N° 02B_30_01_2018

AVENANT DE SCISSION AU MARCHÉ DE RÉHABILITATION DES ESPACES PUBLICS - RÉSIDENCE LÉON BLUM À SAINT MARTIN BOULOGNE

La commune de SAINT MARTIN BOULOGNE a passé un marché à l'entreprise EIFFAGE Route Nord Est pour des travaux de voirie et assainissement pour la réhabilitation d'équipements publics de la cité Léon Blum, Résidence René Descartes, Résidence Auguste Comte et Résidence Ernest Renan pour un montant de 2 210 756,00 € HT.

Dans le cadre de la prise de compétence réseaux d'assainissement de la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) au 1^{er} janvier 2018, ce marché sera scindé en deux parties, suivant les montants indiqués ci-dessous :

- Commune de Saint Martin Boulogne : 1 772 247,10 € HT
- CAB : 438 508,90 € HT

Après avis de la commission SERVICES PUBLICS INTERCOMMUNAUX DU 16 JANVIER 2018,

Le BUREAU décide :

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'avenant de scission concernant le marché repris ci-dessus, ainsi que tous les documents afférents à cette scission.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
28	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PRÉFECTURE		
LE		
PUBLIÉ AU BUREAU DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Patrice QUETELARD
Le Conseiller Délégué de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

**MARDI 30 JANVIER 2018
08 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Antoine LOGIE - Wimille, donnant pouvoir à Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Christian FOURCROY - Equihen-Plage, donnant pouvoir à Bertrand DUMAINE - Isques
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne, donnant pouvoir à Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne

Étaient absents :

Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Daniel PARENTY - Baincthun

Nombre de membres en exercice : 30

Secrétaire de séance : Patrice QUETELARD

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET PORTUAIRE

N° 03B_30_01_2018

PARC D'ACTIVITÉS DE LA TRÉSORERIE - VENTE TERRAIN À LA SOCIÉTÉ ESI MAINTENANCE

La société ESI Maintenance, propriétaire de la cellule n°3 du bâtiment « Complexe PME » situé sur le parc d'activités de la Trésorerie à Wimille, a sollicité la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CB) pour l'acquisition d'une partie de la parcelle AM241 pour une surface de 575 m² (sous réserve d'arpentage), en complément de son terrain d'assiette attenant de 947 m².

Au vu de l'avis du Pôle d'Évaluation Domaniale du 23 novembre 2017, la vente s'effectuerait au prix de 26,50 € HT / m², auquel s'ajoutera la TVA applicable à l'opération, pour une superficie d'environ 575 m², sous réserve d'arpentage.

Après avis de la commission Développement Économique et Portuaire – Innovation et Compétitivité du Territoire du 22 janvier 2018,

Le BUREAU décide :

- de vendre à la société ESI Maintenance, ou toute société, éventuellement de crédit-bail immobilier qu'il lui plaira de substituer, une partie de la parcelle de terrain cadastrée n°AM241 au prix de 26,50 € HT / m², auquel s'ajoutera la TVA applicable à l'opération, pour une superficie d'environ 575 m² (sous réserve d'arpentage).
- d'autoriser le Président à signer tout acte nécessaire à la régularisation de cette vente.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
28	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PRÉFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Frédéric CUVILLIER

Le Président de la

Communauté d'agglomération du Boulonnais

**MARDI 30 JANVIER 2018
08 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Jacques POCHE - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Antoine LOGIE - Wimille, donnant pouvoir à Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Christian FOURCROY - Equihen-Plage, donnant pouvoir à Bertrand DUMAINE - Isques
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne, donnant pouvoir à Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne

Étaient absents :

Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Daniel PARENTY - Baincthun

Nombre de membres en exercice : 30

Secrétaire de séance : Patrice QUETELARD

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET PORTUAIRE

N° 04B_30_01_2018

**PARC D'ACTIVITÉS DES GARENNES - VENTE DE TERRAIN À LA SOCIÉTÉ AUTO
N°1**

La société AUTO N°1, propriétaire des parcelles AS159 et AS179 situées sur le parc d'activités des Garennes à Wimereux, a sollicité la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) pour l'acquisition des parcelles AS176 et AS178 pour une surface de 34 m² (sous réserve d'arpentage) en complément de son terrain d'assiette de 3 370 m².

Au vu de l'avis du Pôle d'Évaluation Domaniale du 24 novembre 2017, la vente s'effectuerait au prix de 25 € HT/m², auquel s'ajoutera la TVA applicable à l'opération, pour une superficie d'environ 34 m², sous réserve d'arpentage.

Après avis de la commission Développement Économique et Portuaire – Innovation et Compétitivité du Territoire du 22 janvier 2018,

Le BUREAU décide :

- **de vendre à la société AUTO N°1, ou toute société, éventuellement de crédit-bail immobilier qu'il lui plaira de substituer, les parcelles AS176 et AS178 au prix de 25 € HT/m², auquel s'ajoutera la TVA applicable à l'opération, pour une superficie d'environ 34 m² (sous réserve d'arpentage).**
- **d'autoriser le Président à signer tout acte nécessaire à la régularisation de cette vente.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
28	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉ ET AFFICHÉ SUR LES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Frédéric CUVILLIER

Le Président de la

Communauté d'agglomération du Boulonnais

MARDI 30 JANVIER 2018

08 HEURES 00

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Antoine LOGIE - Wimille, donnant pouvoir à Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Christian FOURCROY - Equihen-Plage, donnant pouvoir à Bertrand DUMAINE - Isques
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne, donnant pouvoir à Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne

Étaient absents :

Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Daniel PARENTY - Baincthun

Nombre de membres en exercice : 30

Secrétaire de séance : Patrice QUETELARD

POLITIQUE DE LA VILLE
N° 05B_30_01_2018
BONIFICATION NOUVEL ELAN - PARTICIPATION 2018

Conformément au projet de territoire de cohésion sociale et urbaine «Ensemble agir pour nos quartiers», la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) accompagne des initiatives en faveur de l'égalité des chances (enjeu 3 – lutter contre toutes les formes de précarité).

La CAB a pris une part active dans l'expérimentation du micro-crédit Nouvel Élan pour les personnes en situation de précarité et le périmètre d'intervention a été étendu à 16 communes de l'agglomération boulonnaise et à la Mission Locale du Pays boulonnais.

La CAB a aussi renforcé son implication par une bonification du taux d'intérêt de 50 % dans la limite de 3 points (cf. décision du Conseil communautaire en date du 25 juin 2009).

Ces conditions sont toujours en vigueur en 2018 et Nouvel Élan bénéficie de nouveaux supports de communication.

Sous réserve des crédits disponibles au BP 2018 (ligne budgétaire 520-6574 – Opération Cohésion Sociale), il y a lieu de renouveler la convention financière entre la CAB et le Crédit Municipal de Boulogne-sur-Mer qui précise les modalités de remboursement de la bonification.

Après avis de la commission Politiques Solidaires, Enseignement supérieur et Santé du 23 janvier 2018,

Le BUREAU décide :

- de renouveler en 2018 la participation de la CAB à Nouvel Élan dans la limite de 2 000 €.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
28	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECHERCHER DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Mireille HINGREZ-CEREDA

La Vice-Présidente de la

Communauté d'agglomération du Boulonnais

**MARDI 30 JANVIER 2018
08 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Jacques POCHE - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Antoine LOGIE - Wimille, donnant pouvoir à Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Christian FOURCROY - Equihen-Plage, donnant pouvoir à Bertrand DUMAINE - Isques
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne, donnant pouvoir à Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne

Étaient absents :

Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Daniel PARENTY - Baincthun

Nombre de membres en exercice : 30

Secrétaire de séance : Patrice QUETELARD

COHESION SOCIALE ET JEUNESSE
N° 06B_30_01_2018
CHANTIERS JEUNES CITOYENS 2018

Conformément au projet de territoire de cohésion sociale et urbaine «Ensemble agir pour nos quartiers», la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) mène une politique volontariste en faveur de l'engagement des jeunes et de leur capacité à entreprendre (enjeu 4 – donner des perspectives à la jeunesse).

Depuis la décision du Conseil communautaire en date du 7 février 2014, la mise en œuvre des chantiers jeunes citoyens par la CAB répond aux principes suivants :

- ✓ des jeunes de deux communes (entre 13 et 18 ans) associées ;
- ✓ des activités manuelles au service de la collectivité et des activités ludiques ;
- ✓ un engagement bénévole des jeunes et aucune rémunération directe ;
- ✓ un partenariat entre les jeunes et des associations à caractère social ;
- ✓ une gratification plafonnée à 1.250 € pour chacun des groupes (750 € pour les projets portés par les jeunes et 500 € pour l'association choisie par les jeunes).

L'opération suivante entre dans ce cadre :

Date	Structure jeunesse	Thème du chantier	Gratification		
			TOTAL	Projets des jeunes	Projet social
Vacances de février (du 26 février au 2 mars 2018)	Centre Social Eclaté de Saint-Martin-Boulogne	Réhabilitation entrée d'immeuble (Pas-de-Calais Habitat)	1.250 €	750 € Financement d'activités de loisirs	1 000 € à l'Association Boulonnaise ALimentaire (ABAL)
	Ville de Boulogne-sur-Mer pour l'Espace Maes		1.250 €	750 € Financement d'activités de loisirs	

Sous réserve des crédits disponibles au BP 2018 (lignes budgétaires 520-6574 et 520-657341 – opération Prévention), un conventionnement doit garantir que la gratification de la CAB est effectivement allouée aux projets des jeunes et à l'association à caractère social.

Dans le cas du non-respect de l'objet et/ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le Président est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.

Après avis de la commission Politiques Solidaires, Enseignement Supérieur et Santé du 23 janvier 2018,

Le BUREAU décide :

- d'accorder une subvention de 750 € au Centre Boulogne ;
- d'accorder une subvention de 750 € à la ville de Maes ;
- d'accorder une subvention de 1.000 € à l'Association Boulonnaise ALimentaire (ABAL) ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions correspondantes.

Envoyé en préfecture le 02/02/2018
 Reçu en préfecture le 02/02/2018
 Affiché le 
 ID : 062-246200729-20180130-06B_30_01_2018-DE

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
28	0	0
ET EST TRANSMISE EN SOUS-PRÉFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Mireille HINGREZ-CEREDA
 La Vice-Présidente de la
 Communauté d'agglomération du Boulonnais

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Sauf disposition expresse prévoyant une décision implicite de rejet, le silence gardé pendant deux mois par l'administration sur une demande vaut décision d'acceptation. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois.

**MARDI 30 JANVIER 2018
08 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Jacques POCHE - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Antoine LOGIE - Wimille, donnant pouvoir à Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Christian FOURCROY - Equihen-Plage, donnant pouvoir à Bertrand DUMAINE - Isques
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne, donnant pouvoir à Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne

Etaient absents :

Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Daniel PARENTY - Baincthun

Nombre de membres en exercice : 30

Secrétaire de séance : Patrice QUETELARD

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE
N° 07B_30_01_2018
SUBVENTION 2018 À LA MAISON DE L'ETUDIANT

Installée au cœur du Campus Saint-Louis à Boulogne-sur-Mer depuis 2014, la Maison de l'Étudiant (MDE) est devenue le lieu incontournable de la vie étudiante boulonnaise. Avec les nombreuses activités (soirées étudiantes, concerts, ateliers culturels, etc) et services proposés (espace détente et déjeuner, soutien aux initiatives étudiantes, bureaux pour les associations...), la MDE accueille un nombre d'étudiants en constante augmentation (300 étudiants par jour). Pour mener à bien l'ensemble de ses missions, des services civiques sont recrutés chaque année, ainsi que des emplois étudiants et des stagiaires.

La MDE organise et participe à de nombreuses manifestations comme le forum des associations ou encore le salon de l'étudiant et développe de nouvelles actions avec et en faveur des étudiants telles que la création de jardins potagers bios ou l'animation de l'épicerie sociale proposant produits de consommation et vêtements à moindre coût pour les étudiants en difficulté et de plus en plus nombreux.

Par délibération du Conseil du 10 décembre 2009, la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) a décidé d'accompagner des structures ciblées sur l'enseignement et la vie estudiantine, dont la Maison de l'Étudiant. Cette structure sollicite la CAB pour obtenir une subvention de fonctionnement en 2018 à hauteur de 30 000 €.

Les crédits sont inscrits sur la ligne 6574-23 du budget principal de la CAB.

Dans le cas du non respect de l'objet et / ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le président de la CAB est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.

Après avis de la commission Politiques solidaires, Enseignement supérieur, Santé du 23 janvier 2018,

Le BUREAU décide :

- de valider l'octroi en 2018 d'une subvention de fonctionnement, sous réserve de l'inscription budgétaire de la CAB, à la Maison de l'Étudiant de Boulogne-sur-Mer à hauteur de 30 000 € ;**
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer toute pièce afférente à ce dossier dont la convention de partenariat 2018 entre la CAB et la Maison de l'Étudiant de Boulogne-sur-Mer.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
28	0	0
TELÉTRANSMISE EN SOUS-PRÉFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Envoyé en préfecture le 05/02/2018
 Reçu en préfecture le 05/02/2018
 Affiché le **SLO**
 ID : 062-246200729-20180130-07B_30_01_2018-DE

Francis RUELLE
Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Sauf disposition expresse prévoyant une décision implicite de rejet, le silence gardé pendant deux mois par l'administration sur une demande vaut décision d'acceptation. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois.

**MARDI 30 JANVIER 2018
08 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Christian BALLY - Saint Martin Boulogne
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Jacques POCHE - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Antoine LOGIE - Wimille, donnant pouvoir à Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Christian FOURCROY - Equihen-Plage, donnant pouvoir à Bertrand DUMAINE - Isques
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne, donnant pouvoir à Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne

Etaient absents :

Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Daniel PARENTY - Baincthun

Nombre de membres en exercice : 30

Secrétaire de séance : Patrice QUETELARD

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE
N° 08B_30_01_2018

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ORGANISATION DU COLLOQUE "SLOW
TOURISME / SLOW SPORT. ENJEUX DE SPATIALITÉS, DE MOBILITÉS ET DE
CORPORÉTÉS"

L'Université du Littoral Côte d'Opale (ULCO) organise du 16 au 18 mai, dans ses locaux de Boulogne-sur-Mer, un colloque scientifique sur les thèmes slow tourisme/slow sport. Cette manifestation a pour objectif de dresser un état des lieux des connaissances scientifiques et institutionnelles liées à la question de l'innovation touristique et sportive et ce, au service du développement territorial. Le colloque est organisé sur trois jours.

Des conférenciers présenteront ces notions en lien avec la sociologie, l'économie, la géographie du tourisme, l'urbanisme et l'aménagement du territoire. En sus de ces conférences, des communicants venus de différents territoires français et étrangers évoqueront les recherches qu'ils mènent sur cette thématique. Une session sera par ailleurs dédiée aux acteurs institutionnels qui échangeront sur les stratégies touristiques actuellement développées (itinérance, mobilité douce, slow tourisme, etc.). Une centaine de personnes est attendue à ce colloque qui fera l'objet d'une parution aux Presses Universitaires du Septentrion en décembre 2018.

L'ULCO sollicite ainsi la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) pour participer au financement de cette manifestation à hauteur de 1 000 €, soit 6,65 % du coût total prévisionnel de l'opération estimé à 15 040 €. La proposition technique est basée sur les critères suivants : le projet entre dans le cas n° 1 des éléments validés en Conseil communautaire du 14 octobre 2012 et remplit les critères mentionnés dans le tableau. Le montant des dépenses éligibles s'élève à 11 290 €. Il est proposé d'accorder une subvention à l'ULCO à hauteur de 10 % de cette somme, plafonnée au montant sollicité, soit 1 000 €.

Les crédits sont inscrits sur la ligne 65738-23 du budget principal de la CAB.

Dans le cas du non respect de l'objet et / ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.

Après avis de la commission Politiques solidaires, Enseignement supérieur, Santé du 23 janvier 2018,

Le BUREAU décide :

- de valider l'octroi d'une subvention, dans la limite de l'inscription budgétaire de la CAB, à l'ULCO pour l'organisation du colloque « *Slow Tourisme / Slow sport. Enjeux de spatialités, de mobilités et de corporétés* », à hauteur de 1 000 € ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer toute pièce afférente à ce dossier, dont la convention de partenariat entre la CAB et l'ULCO.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
28	0	0
TELE TRANSMISE EN SOUS PRÉFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Envoyé en préfecture le 05/02/2018

Reçu en préfecture le 05/02/2018

Affiché le

SLO

ID : 062-246200729-20180130-08B_30_01_2018-DE

Francis RUELLE
Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Sauf disposition expresse prévoyant une décision implicite de rejet, le silence gardé pendant deux mois par l'administration sur une demande vaut décision d'acceptation. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois.

**MARDI 30 JANVIER 2018
08 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Jacques POCHE - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Antoine LOGIE - Wimille, donnant pouvoir à Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Christian FOURCROY - Equihen-Plage, donnant pouvoir à Bertrand DUMAINE - Isques
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne, donnant pouvoir à Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne

Etaient absents :

Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Daniel PARENTY - Baincthun

Nombre de membres en exercice : 30

Secrétaire de séance : Patrice QUETELARD

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE

N° 09B_30_01_2018

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA PROMOTION DE L'ÉLOQUENCE DES ÉTUDIANTS EN DROIT

Le Gun Club Hecate est une association étudiante, filiale du club Jules Verne, structure nationale présente dans plusieurs universités en France (dont l'ULCO, Université du Littoral Côte d'Opale) qui regroupe étudiants, enseignants et professionnels. Son objectif est de promouvoir l'art oratoire des étudiants, les métiers du droit nécessitant souvent une certaine aisance orale. Ainsi, l'association organise de façon active de multiples actions permettant aux participants de se préparer de manière efficace à la vie active.

Durant l'année universitaire 2017-2018, sont organisés les événements suivants :

- simulations de plaidoirie sur des personnages fictifs ou réels devant un jury composé de professionnels du droit et de professeurs de l'université ;
- ateliers mensuels : séances de 1h30 ou 2 heures sur des thèmes variés utiles à l'art oratoire, faisant intervenir des spécialistes qui délivrent leurs conseils ;
- élection du député étudiant entre quatre étudiants plaideurs avec un maître de séance qui guide les débats (révision des types de suffrages au programme du droit constitutionnel) ;
- trois ciné-débats en présence de professionnels ;
- participation de quatre étudiants au Marathon de Toulouse (rencontre nationale entre étudiants en droit, professeurs et professionnels) ;
- plusieurs conférences autour d'un thème de nature juridique ou d'actualité en lien avec le quotidien des étudiants.

L'association sollicite la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) pour participer au financement de l'organisation de ces actions tout au long de cette année universitaire à hauteur de 600 €, soit 17,94 % du coût total prévisionnel de l'opération estimé à 3 344 €. La proposition technique est basée sur les critères suivants : le projet entre dans le cas n° 3 des éléments validés en Conseil communautaire du 14 octobre 2012 et remplit les critères mentionnés dans le tableau. Il est donc proposé d'accorder une subvention à Gun Club Hecate à hauteur du montant sollicité, soit 600 €.

Les crédits sont inscrits sur la ligne 65738-23 du budget principal de la CAB.

Dans le cas du non respect de l'objet et / ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.

Après avis de la commission Politiques solidaires, Enseignement supérieur, Santé du 23 janvier 2018,

Le BUREAU décide :

- de valider l'octroi d'une subvention, dans la limite de l'inscription budgétaire de la CAB, à l'association Gun Club Hecate pour l'ensemble des actions qu'elle organise durant l'année universitaire 2017-2018, à hauteur de 600 € ;

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer
dont la convention de partenariat entre la CAB et l'asso

Envoyé en préfecture le 05/02/2018
Reçu en préfecture le 05/02/2018
Affiché le **SLO**
ID : 062-246200729-20180130-09B_30_01_2018-DE

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
28	0	0
ET EST TRANSMISE EN SOUS-PRÉFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Francis RUELLE
Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Sauf disposition expresse prévoyant une décision implicite de rejet, le silence gardé pendant deux mois par l'administration sur une demande vaut décision d'acceptation. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois.

MARDI 30 JANVIER 2018
08 HEURES 00

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Jacques POCHE'T - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Antoine LOGIE - Wimille, donnant pouvoir à Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Christian FOURCROY - Equihen-Plage, donnant pouvoir à Bertrand DUMAINE - Isques
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne, donnant pouvoir à Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne

Étaient absents :

Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Daniel PARENTY - Baincthun

Nombre de membres en exercice : 30

Secrétaire de séance : Patrice QUETELARD

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE

N° 10B_30_01_2018

SUBVENTION 2018 À BOULOGNE-SUR-MER, LANGUES ET CULTURES

L'association Boulogne-sur-Mer, Langues et Cultures (BMLC), anciennement Université d'été Littoral Nord de France de Boulogne-sur-Mer, propose chaque été des séjours de qualité pour des stagiaires de toutes nationalités souhaitant améliorer leurs pratiques et leurs connaissances de la langue et de la culture française. Tout au long de l'année, l'équipe de direction travaille à organiser les cours dispensés par des professeurs, l'hébergement et les déplacements des stagiaires, et met en place un programme d'animations et d'activités culturelles pour attirer des participants de tous âges.

Au vu des chiffres de fréquentation en nette baisse ces trois dernières années, l'association a été confrontée à des difficultés de trésorerie sans précédent. Afin de faire face à cette situation, BMLC a dû élargir sa palette d'activités sur l'année entière, à d'autres langues que l'enseignement du Français, ainsi qu'à d'autres publics, plus locaux. Cela a d'ailleurs conduit l'association à modifier ses statuts et à changer de nom. Outre ces nouvelles recettes sans lesquelles l'association ne serait plus viable, BMLC a pu compter sur le soutien de ses partenaires financiers pour combler le déficit budgétaire et mise sur une bonne saison 2018 déjà bien engagée, avec d'ores et déjà la confirmation de la venue de plusieurs groupes.

Par délibération du Conseil du 10 décembre 2009, la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) a décidé d'accompagner des structures ciblées sur l'enseignement et la vie estudiantine, dont Boulogne-sur-Mer, Langues et Cultures. Cette association sollicite la CAB pour une subvention à hauteur de 10 000 € en 2018. Au vu des difficultés financières de l'association et compte tenu de l'intérêt qu'elle représente pour le territoire, il est proposé de maintenir en 2018 la subvention de fonctionnement communautaire à hauteur de 10 000 € à Boulogne-sur-Mer, Langues et Cultures.

Les crédits sont inscrits sur la ligne 6574-23 du budget principal de la CAB.

Dans le cas du non respect de l'objet et / ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.

Après avis de la commission Politiques solidaires, Santé, Enseignement supérieur du 23 janvier 2018,

Le BUREAU décide :

- de valider l'octroi d'une subvention de fonctionnement, sous réserve de l'inscription de cette somme au budget 2018, à Boulogne-sur-Mer, Langues et Cultures à hauteur de 10 000 € pour l'année 2018 ;

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer toute pièce afférente à ce dossier dont la convention de partenariat 2018 entre la CAB et Boulogne-sur-Mer, Langues et Cultures.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
27	0	0
TELLE TRANSMISE EN SOUS-PRÉFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Envoyé en préfecture le 05/02/2018

Reçu en préfecture le 05/02/2018

Affiché le

SLO

ID : 062-246200729-20180130-10B_30_01_2018-DE

Francis RUELLE
Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Sauf disposition expresse prévoyant une décision implicite de rejet, le silence gardé pendant deux mois par l'administration sur une demande vaut décision d'acceptation. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois.

**MARDI 30 JANVIER 2018
08 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Antoine LOGIE - Wimille, donnant pouvoir à Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Christian FOURCROY - Equihen-Plage, donnant pouvoir à Bertrand DUMAINE - Isques
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne, donnant pouvoir à Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne

Étaient absents :

Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Daniel PARENTY - Baincthun

Nombre de membres en exercice : 30

Secrétaire de séance : Patrice QUETELARD

FONCIER

N° 11B_30_01_2018

ACQUISITION DU MOULIN DE MOURLINGHEN À HESDIGNEUL-LES-BOULOGNE

La volonté de préserver le Moulin d'Hesdigneul, notamment par sa présence en bord de Liane, constitue un enjeu fort du territoire. Il correspond en effet aux objectifs que s'est fixée la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) dans la continuité des aménagements réalisés sur les rives de Liane.

A la suite de plusieurs échanges entre la commune d'Hesdigneul-les-Boulogne et la CAB, au regard de l'importance du bâtiment, de gros travaux qui sont rendus nécessaires, une maîtrise d'ouvrage communautaire est privilégiée.

Dans l'immédiat, il est proposé que la CAB achète ce bâtiment, pour un montant de 114.000 € HT en assure une mise hors d'eau avant d'en confier la gestion à la commune, dans l'attente d'une définition des aménagements qui pourront être réalisés sur le site.

La propriété du Moulin s'accompagne de terres agricoles situées en bord de Liane qu'il convient de conserver avec le bâtiment.

Le BUREAU décide :

- d'approuver l'acquisition par la CAB du Moulin d'Hesdigneul, dit de Mourlinghen et les parcelles cadastrées section AD 7, 9, 10, 14, 15, 196, 209, 211 et AC 128 le tout pour une superficie de 56 305 m² au prix de 114 000 € HT au vu de l'estimation des Domaines.

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents qui en résulteront.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
27	0	1
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Kaddour-Jean DERRAR

Le Vice-Président de la

Communauté d'agglomération du Boulonnais

MARDI 30 JANVIER 2018

08 HEURES 00

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Antoine LOGIE - Wimille, donnant pouvoir à Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Christian FOURCROY - Equihen-Plage, donnant pouvoir à Bertrand DUMAINE - Isques
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne, donnant pouvoir à Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne

Étaient absents :

Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Daniel PARENTY - Baincthun

Nombre de membres en exercice : 30

Secrétaire de séance : Patrice QUETELARD

STRATEGIE EN MATIERE DE LOGEMENT ET D'HABITAT

N° 12B_30_01_2018

**PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL "PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE ET INDIGNITÉ" -
AVENANT AU MARCHÉ**

Le Programme d'Intérêt Général "Précarité énergétique et Indignité" (PIG) a été mis en place en avril 2014. Le dispositif Habiter Mieux de l'ANAH en était alors à ses débuts et les objectifs fixés étaient relativement modestes (environ 100 dossiers par an).

Le dispositif a pris de l'ampleur et les objectifs fixés par l'ANAH sont passés à 221 en 2016 puis 255 en 2017, ce qui est très positif pour le territoire puisque des crédits supplémentaires ont permis d'aider les propriétaires privés, sous plafonds de ressources, à réaliser des travaux d'économie d'énergie de leur logement.

L'opérateur Citémétrie, mandaté par la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB), est notamment chargé d'effectuer les visites des logements et de guider les propriétaires dans leur démarche. Il intervient dans le cadre d'un marché conclu le 26 mars 2014 et il est rémunéré sur une partie fixe et sur une partie variable. Dès lors, les dossiers supplémentaires supposent un impact sur la partie variable du marché (coût au dossier). Le présent avenant a pour objet d'augmenter l'enveloppe du marché PIG de 72 662,40 € HT pour continuer à traiter l'ensemble des dossiers jusqu'à l'échéance du marché, le 31 mars 2018. La plus-value par rapport au marché initial est de 20% et le coût total du marché est porté à 859 214,40 € HT pour les quatre années du PIG.

Après avis de la commission d'appel d'offres en date du 19 janvier 2018,

Après avis de la commission Logement, habitat, accueil des gens du voyage en date du 23 janvier 2018,

Le BUREAU décide :

- d'approuver l'avenant n° 3 au marché de prestation passé avec Citémétrie tel que défini ci-dessus,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer cet avenant n°3 avec Citémétrie et toutes les pièces s'y rapportant.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
28	0	0
TÉLÉTRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
BUREAU REÇU DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Christian BALY

Le Vice-Président de la

Communauté d'agglomération du Boulonnais

MARDI 30 JANVIER 2018

08 HEURES 00

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Jacques POCHE - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Antoine LOGIE - Wille, donnant pouvoir à Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Christian FOURCROY - Equihen-Plage, donnant pouvoir à Bertrand DUMAINE - Isques
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne, donnant pouvoir à Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne

Étaient absents :

Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Daniel PARENTY - Baincthun

Nombre de membres en exercice : 30

Secrétaire de séance : Patrice QUETELARD

STRATEGIE EN MATIERE DE LOGEMENT ET D'HABITAT
N° 13B_30_01_2018
AIDES COMMUNAUTAIRES POUR LE PARC PRIVÉ

La Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) a créé, par délibérations en date du 16 octobre et du 11 décembre 2008, d'une part une aide communautaire en appui du Programme d'Intérêt Général (PIG) insalubrité vacance, et d'autre part, une aide hors dispositif à destination des propriétaires bailleurs qui conventionnent leur logement et des propriétaires occupants sous plafond de ressources qui réalisent des travaux.

Depuis le dernier Bureau communautaire, quarante-huit dossiers ont été engagés par la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat en tant que dossiers insalubrité/vacance/précarité énergétique ou dossiers classiques et sont donc éligibles à l'aide communautaire.

En application du Conseil Communautaire du 07 février 2014, la CAB est délégataire des subventions du Conseil Régional Hauts de France et les attribue en application des règles décrites dans la convention dite «Plan 100 000 logements».

Dans le cas du non respect de l'objet et / ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.

Après avis de la Commission Logement, habitat, accueil des gens du voyage du 23 janvier 2018,

le BUREAU décide :

- d'attribuer d'une aide communautaire pour ces dossiers sous réserve de l'inscription des crédits au budget primitif de 2018 ;
- d'attribuer une subvention par délégation du Conseil Régional Hauts de France pour certains de ces dossiers ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires au versement de ces subventions aux bénéficiaires.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
28	0	0
TELE TRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIEE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Christian BALY
Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

**MARDI 30 JANVIER 2018
08 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Antoine LOGIE - Wimille, donnant pouvoir à Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Christian FOURCROY - Equihen-Plage, donnant pouvoir à Bertrand DUMAINE - Isques
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne, donnant pouvoir à Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne

Étaient absents :

Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Daniel PARENTY - Baincthun

Nombre de membres en exercice : 30

Secrétaire de séance : Patrice QUETELARD

STRATEGIE EN MATIERE DE LOGEMENT ET D'HABITAT
N° 14B_30_01_2018
PARC PUBLIC – PROGRAMMATION LOGEMENT DÉFINITIVE 2017

Par délibération en date du 10 février 2006, le Conseil communautaire a adopté la délégation de compétence en matière d'attribution des aides à la pierre. Le Préfet a signé la convention de délégation le 16 mars 2006.

La Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) a donc la responsabilité de définir la programmation des logements locatifs sociaux.

Les objectifs quantitatifs annuels arrêtés pour 2017 sont les suivants :

- 134 PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) ;
- 66 PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) ;
- 6 PLS (Prêt Locatif Social).

Il convient de préciser que ces objectifs ne prennent pas en compte les opérations prévues dans le cadre des conventions avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine.

Les opérations PLS sont programmées sous réserve du contingent accordé par l'État en fin d'année de gestion.

La liste des opérations est en annexe.

Après avis de la commission Logement, habitat, accueil des gens du voyage du 23 janvier 2018,

Le BUREAU décide :

- **de valider la programmation telle que définie en annexe pour un total de 91 PLUS, 42 PLAI, 5 PLS, 42 PSLA ;**
- **d'autoriser le Président à notifier cette programmation aux bailleurs concernés ;**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer les décisions de financement de chaque programme, après instruction par les services de la CAB ;**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes pièces utiles pour mener à bien cette programmation et verser les subventions.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
28	0	0
TELÉTRANSMISE EN SOUS-PRÉFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Envoyé en préfecture le 02/02/2018
 Reçu en préfecture le 02/02/2018
 Affiché le **SLO**
 ID : 062-246200729-20180130-14B_30_01_2018-DE

Christian BALY
Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Sauf disposition expresse prévoyant une décision implicite de rejet, le silence gardé pendant deux mois par l'administration sur une demande vaut décision d'acceptation. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois.

**MARDI 30 JANVIER 2018
08 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Antoine LOGIE - Wimille, donnant pouvoir à Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Christian FOURCROY - Equihen-Plage, donnant pouvoir à Bertrand DUMAINE - Isques
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne, donnant pouvoir à Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne

Étaient absents :

Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Daniel PARENTY - Baincthun

Nombre de membres en exercice : 30

Secrétaire de séance : Patrice QUETELARD

DEVELOPPEMENT ET RAYONNEMENT CULTUREL
N° 15B_30_01_2018
SEMAINES DE LA DANSE - TARIFICATION 2018

La Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) organise le festival « les Semaines de la Danse » qui s'est affirmé au fil des années comme étant un rendez-vous culturel incontournable, grâce à une programmation audacieuse et une politique tarifaire attractive.

Pour cette édition 2018, les spectacles sont proposés au tarif unique de 8 € à l'exception du bal rock interactif à 4 € et des spectacles gratuits (spectacles de rue gratuits et gratuité pour les moins de 6 ans pour tous les spectacles).

Les prestataires (en ligne et points de vente locaux) percevront l'ensemble du paiement (prix des billets + commission) pour le compte de la CAB qui leur reversera la commission selon les modalités précisées dans les conventions *ad hoc*.

Afin de conserver le lien pédagogique avec le Conservatoire du Boulonnais, des master-class sont organisées à l'occasion des Semaines de la Danse. Elles seront proposées aux autres écoles associées de l'agglomération boulonnaise.

Les élèves du Conservatoire du Boulonnais qui participent à un lever de rideau pourront assister gratuitement au spectacle avec un accompagnant.

Après avis de la commission Développement et rayonnement culturel du 16 Janvier 2018,

Le BUREAU décide :

- d'approuver la tarification 2018 des Semaines de la Danse telle que définie ci-dessus,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions de mandat avec les prestataires de billetterie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
28	0	0
DELÉGUÉE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Thérèse GUILBERT
La Vice-Présidente de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

**MARDI 30 JANVIER 2018
08 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Jacques POCHE - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Antoine LOGIE - Wimille, donnant pouvoir à Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Christian FOURCROY - Equihen-Plage, donnant pouvoir à Bertrand DUMAINE - Isques
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne, donnant pouvoir à Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne

Étaient absents :

Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Daniel PARENTY - Baincthun

Nombre de membres en exercice : 30

Secrétaire de séance : Patrice QUETELARD

DEVELOPPEMENT ET RAYONNEMENT CULTUREL
N° 16B_30_01_2018
FESTIVAL DE LA CÔTE D'OPALE - PARTICIPATION FINANCIÈRE 2018

En 2017, la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) a renouvelé son soutien à l'association Festival de la Côte d'Opale dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs (cf. décision du Conseil en date du 06 avril 2017).

Il s'agissait pour la CAB d'adapter le niveau de sa participation financière à une nouvelle donne structurelle sans mettre à mal son ambition culturelle. Pour l'édition 2018, quelques ajustements doivent être apportés au projet culturel et la structure associative doit être consolidée.

Dans ces conditions, et dans le respect des engagements pluriannuels de la CAB, l'association sollicite le renouvellement de l'aide financière allouée en 2017, à savoir 160 000 € (crédits disponibles au BP 2018/ligne 657474).

Après avis de la commission Développement et rayonnement culturel en date du 16 janvier 2018,

Le BUREAU décide :

- d'allouer en 2018 une subvention de 160 000 € à l'Association Festival de la Côte d'Opale dans les conditions précisées ci-dessus.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
27	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Thérèse GUILBERT
La Vice-Présidente de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

**MARDI 30 JANVIER 2018
08 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avait donné pouvoir :

Antoine LOGIE - Wimille, donnant pouvoir à Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Christian FOURCROY - Equihen-Plage, donnant pouvoir à Bertrand DUMAINE - Isques
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne, donnant pouvoir à Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne

Étaient absents :

Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Daniel PARENTY - Baincthun

Nombre de membres en exercice : 30

Secrétaire de séance : Patrice QUETELARD

SPORT

N° 18B_30_01_2018

SUBVENTIONS - ACTIVITÉS NAUTIQUES ET VÉLIQUES SCOLAIRES ET JEUNESSE

Depuis 2011, la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) co-finance les activités nautiques et véliques par le versement de subventions.

Ces montants de subventions sont plafonnés conformément à la délibération cadre du Conseil communautaire en date du 12 décembre 2014.

Les subventions proposées dans le tableau ci-joint ont été déterminées sur la base des fréquentations réalisées les deux années précédente et de la fréquentation prévisionnelle de l'année 2018 sous contrainte du budget disponible.

Dans le cas du non respect de l'objet et / ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.

Les crédits sont prévus à la ligne 6574-40 opération « activités nautiques et véliques » du budget de la CAB.

Après avis de la commission Sport en date du 22 janvier 2018,

Le BUREAU décide:

- d'allouer les subventions reprises dans le tableau ci-joint,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions correspondantes.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
28	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Olivier BARBARIN
Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

**MARDI 30 JANVIER 2018
08 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Jacques POCHE - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Antoine LOGIE - Wimille, donnant pouvoir à Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Christian FOURCROY - Equihen-Plage, donnant pouvoir à Bertrand DUMAINE - Isques
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne, donnant pouvoir à Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne

Étaient absents :

Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Daniel PARENTY - Baincthun

Nombre de membres en exercice : 30

Secrétaire de séance : Patrice QUETELARD

SPORT
N° 19B_30_01_2018
AIDES À L'EMPLOI - SPORTS D'EAU

Association	Objet de la demande	Objectif / contrepartie	Coût salarial	Subvention CAB proposée	observations	
SOUTIEN AUX SPORTS D'EAU						
Objet : aide à l'emploi sportif – pérennisation des cadres sportifs diplômés (ces crédits sont prévus à la ligne 657457-40)						
Swimming Club Boulois	Cofinancement d'un BEESAN.	<ul style="list-style-type: none"> - Entraînements sportif - Aide à l'emploi sportif - Amplitude, continuité et qualité du service par un encadrement qualifié. - Mise en œuvre de la CCNS. 	28 740 €	20 000 €	<ul style="list-style-type: none"> - 1^{er} acompte de 50 % au plus tard en mars 2018. - Solde de 50 % en octobre 2018. - Rappel : aides plafonnées au montant sollicité par le club, à 70 % de la masse salariale et à 24 000 € par emploi et par an, dans la limite du budget global disponible. 	
Aviron Boulois	Cofinancement du BEES responsable des activités.	<ul style="list-style-type: none"> - Amplitude, continuité et qualité du service par un encadrement professionnel qualifié. - Accueil des scolaires et structures jeunesse de l'agglomération. - Mise en œuvre de la Convention Collective Nationale du Sport. - Activités tout public et école de sport. 	35 328 €	24 000 €		
Yacht Club Boulois	Cofinancement du BEES chef de base.		43 120 €	24 000 €		
Club Nautique d'Hardelot	Cofinancement d'un BEES.		36 836 €	24 000 €		
Boulogne Canoë Kayak	Cofinancement d'un BEES canoë-kayak.		32 636 €	22 800 €		
Club Nautique de Wimereux	Cofinancement d'un BEES.		35 079 €	24 000 €		
Char à Voile Club Côte d'Opale	Cofinancement d'un BEES.		36 468 €	24 000 €		
Kayak de Mer Côte d'Opale	Cofinancement du BEES responsable des activités.		41 280 €	20 000 €		
Les Drakkars	Cofinancement de l'accueil-secrétariat.		<ul style="list-style-type: none"> - Accueil des scolaires et structures jeunesse de l'agglomération. - Amplitude, continuité et qualité de l'accueil-secrétariat 	31 399 €		15 000 €
Station Voile du Boulois	Aide à l'emploi d'un coordinateur à temps partiel.		<ul style="list-style-type: none"> - Coordination des trois clubs de voile de l'agglomération. - Mutualisations. - Animation et développement de la pratique. - Voile scolaire sur la Liane. 	17 333 €		7 500 €

Dans le cas du non respect de l'objet et / ou du budget prévisionnel pour lesquels la subven-

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulois, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Sauf disposition expresse prévoyant une décision implicite de rejet, le silence gardé pendant deux mois par l'administration sur une demande vaut décision d'acceptation. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois.

tion est votée, le président de la Communauté d'agglomération suspendre, réduire ou exiger le remboursement de

Envoyé en préfecture le 02/02/2018
Reçu en préfecture le 02/02/2018
Affiché le 
ID : 062-246200729-20180130-19B_30_01_2018-DE

Rappel : Ces montants de subventions sont plafonnés par axe de financement conformément à la délibération du conseil communautaire en date du 12 décembre 2014.

Les crédits sont prévus à la ligne 6574-40 opération FCTNAUT du budget de la CAB.

Après avis de la commission Sport en date du 22 janvier 2018,

Le BUREAU décide :

- d'allouer les subventions correspondantes,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions correspondantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
28	0	0
ÉTÉ TRANSMISE EN SOUS-PRÉFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Olivier BARBARIN
Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Sauf disposition expresse prévoyant une décision implicite de rejet, le silence gardé pendant deux mois par l'administration sur une demande vaut décision d'acceptation. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois.

**MARDI 30 JANVIER 2018
08 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Jacques POCHE - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Antoine LOGIE - Wimille, donnant pouvoir à Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Christian FOURCROY - Equihen-Plage, donnant pouvoir à Bertrand DUMAINE - Isques
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne, donnant pouvoir à Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne

Étaient absents :

Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Daniel PARENTY - Baincthun

Nombre de membres en exercice : 30

Secrétaire de séance : Patrice QUETELARD

SPORT
N° 20B_30_01_2018
DEMANDES DE SUBVENTIONS

Association	Objet de la demande	Objectifs / contreparties	Budget prévisionnel de l'opération	Subvention CAB	Observations
SOUTIEN AUX SPORTS D'EAU					
Soutien aux manifestations (ces crédits sont prévus à la ligne 6574-40 opération FCTNAUT)					
Club Nautique de Wimereux	Soutien à la Régate Internationale « North Sea Cup » des 20 et 21 mai 2018 à Wimereux.	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation de la population à la pratique sportive. - Animation et vitrine supra-local. - Visibilité et promotion de la CAB. 	19 000 €	2 500 €	<ul style="list-style-type: none"> - Conseil Régional : 3 000 € - Conseil Départemental : 3 000 €
	Soutien à la « Wim Wave Cup Fun Board » du 10 novembre 2018 et du 2 décembre 2018 à Wimereux.		12 757 €	1 500 €	<ul style="list-style-type: none"> - Conseil Régional : 1 000 € - Conseil Départemental : 500 €
	Soutien au Engie Kite Tour du 8 au 10 juin 2018 à Wimereux.		30 645 €	3 000 €	<ul style="list-style-type: none"> - Conseil Régional : 3 000 € - Conseil Départemental : 3 000 € AAA
Action vers les scolaires (ces crédits sont prévus à la ligne 6574 -40 opération FCTNAUT)					
Trophée des Lycées Côte d'Opale	Soutien à trois équipages lycéens participant au Grand Prix de l'École Navale du 9 au 13 mai 2018 à Brest.	<ul style="list-style-type: none"> - Enjeux éducatifs - Démocratisation de l'accès aux sports d'eau - Sport scolaire. - Augmentation du vivier de jeunes sportifs pour les clubs. 	33 600 €	4 500 €	<ul style="list-style-type: none"> - Conseil Régional : 7 000 € - 3 équipages de 6 lycées de l'agglomération (Lycées Mariette, Branly et le lycée Maritime).
Aide en matériel (ces crédits sont prévus à ligne 20421-40)					
Yacht Club Boulonnais	Achat de voiles et équipement de sécurité pour le Jod 35, de remorque et voiles pour optimist, d'un bateau de sécurité équipé et de combinaisons.	<ul style="list-style-type: none"> - Accueil des scolaires et des structures jeunesse. - École de sport. - Développement de la pratique. - Sécurité des pratiquants. 	19 770 €	10 000 €	Aide plafonnée à 50 % des factures finales.
Club Nautique de Wimereux	Achat d'un moteur, de quatre catamarans et d'un char à voile biplace.		20 000 €	10 000 €	
Centre Départemental de voile Habitable	Achat d'un jeu de voiles.		4 920 €	2 450 €	
Aide à la structuration (ces crédits sont prévus à la ligne 6574-40 opération FCTNAUT)					
Swimming Club Boulonnais	Location de lignes d'eau à Hélicéa.	Natation sportive.	11 232 €	11 000 €	Hausse exceptionnelle en raison de la fermeture temporaire de la piscine de Boulogne sur mer.
SOUTIEN AU SPORT DE HAUT NIVEAU					
Soutien aux manifestations nationales et internationales (ces crédits sont prévus çà la ligne 6574-40 opération EVHTNIV)					
Stade Portelois	Soutien au Tournoi International de Football du 31 mars au 2 avril 2018 à Le Portel.	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation de la population à la pratique sportive. - Animation et vitrine supra-local. - Visibilité et promotion de la CAB. 	19 000 €	1 500 €	<ul style="list-style-type: none"> - Conseil Régional : 1 500 € - Conseil Départemental : 1 000 € - Commune de Le Portel : 5 000 €
Aide à un sportif participant à un championnat du monde avec présélection (ces crédits sont prévus à la ligne 6574-40 opération FISA)					
Club Nautique de Wimereux	Aide pour la participation de Hugo Gourdin au Championnat du monde du 24 juin au 1 ^{er} juillet 2017 à Torbole (Italie).	<ul style="list-style-type: none"> - Promotion du sport de haut niveau. - Visibilité et promotion de la CAB. 	4 750 €	500 €	

Ces montants de subventions sont plafonnés par axe de délibération cadre du Conseil communautaire en date du 1^{er}

Dans le cas du non respect de l'objet et / ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.

Après avis de la commission sport en date du 22 janvier 2018,

Le BUREAU décide :

- d'allouer les subventions correspondantes,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions correspondantes.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
28	0	0
TELETRANSMIS EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Olivier BARBARIN
 Le Vice-Président de la
 Communauté d'agglomération du Boulonnais

II

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1er FEVRIER 2018

**JEUDI 01 FÉVRIER 2018
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer
Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer
Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Adam MAGNIER - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Daniel GEST - Outreau
Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel

Marc LEFEVRE - Le Portel
Laurent FEUTRY - Le Portel
Evelyne PORTOLAN - Wimereux
Loïc CHEUVA - Wimereux
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâteau-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Daniel PARENTY - Baincthun
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Josiane CHOCHOIS - Outreau, donnant pouvoir à Adam MAGNIER - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau, donnant pouvoir à Thérèse GUILBERT - Outreau
Christophe HADOUX - Outreau, donnant pouvoir à Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Jacques LANNOY - Echinghen
Laurence DEWALLE - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux, donnant pouvoir à Evelyne PORTOLAN - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont, donnant pouvoir à Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Kaddour-Jean DERRAR - Condet, donnant pouvoir à Antoine LOGIE - Wimille

Était absent :

Philippe-Jean ROUSSEAUX - Boulogne-sur-mer

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Paulette JULIEN-PEUVION

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET PORTUAIRE
N° 02C_01_02_2018
SOUTIEN AU PÔLE DE COMPÉTITIVITÉ AQUIMER

Les élus communautaires ont redéfini en 2014 les priorités de la stratégie de développement économique durable du Boulonnais, parmi lesquelles figure le développement des projets d'innovation de la filière agro-alimentaire et d'une aquaculture durable et rentable, ainsi que le soutien à Aquimer.

La Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) soutient l'association depuis 2006, suite à sa labellisation en tant que pôle de compétitivité. La convention 2015-2017 étant terminée, il convient de renouveler le soutien communautaire pour 2018. Cette année conclura la période d'évaluation 2013-2018 des pôles de compétitivité et permettra à l'État d'afficher sa position pour les années à venir.

Le programme d'activités 2018, pour lequel Aquimer sollicite un engagement de la CAB, est centré sur trois piliers : un volet innovation (avec pour objectif principal la transformation des projets collaboratifs de recherche et développement), un renforcement des coopérations internationales au sein des projets collaboratifs et un volet formation en adéquation avec les besoins des entreprises.

Le budget prévisionnel 2018 du pôle prévoit 1 079 000 € de dépenses, consolidé à 1 277 000 € avec la valorisation du temps passé. L'association sollicite la CAB, comme les années précédentes, à hauteur de 136 450 € : 88 750 € pour le fonctionnement et 47 700 € pour le fonds projets. Or, ce dernier n'étant que très peu valorisé par les entreprises, il est proposé de réorienter ce soutien à travers un engagement plus conséquent d'Aquimer sur des projets nouveaux.

Ainsi, il est possible de prévoir une subvention globale de 130 000 € à l'association, ventilée de la manière suivante :

- 70 000 € pour le développement d'actions sur les trois piliers d'Aquimer en tant que pôle de compétitivité ;
- 40 000 € dédiés à l'accomplissement de missions complémentaires :
 - travailler au développement des circuits courts dans le domaine de la restauration collective ;
 - approfondir la réflexion dans les domaines de l'aquaculture locale : implantation, législation, prospection ;
 - encourager les entreprises locales de la filière des produits de la mer à se saisir de la thématique du e-commerce via des outils opérationnels ;
 - participer activement à la constitution et au déploiement des actions d'Euramer et accompagner l'ULCO et les étudiants dans le dispositif Univ' Innov'.
- 20 000 € pour un accompagnement aux missions quotidiennes du pôle Aquimer (notamment le centre de veille destiné aux entreprises de la filière...).

Dans le cas du non respect de l'objet et / ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.

Après avis de la commission Développement Économique et Portuaire, Innovation et Compétitivité du Territoire du 22 janvier 2018,

Il est demandé au CONSEIL :

- **d'attribuer une subvention de 130 000 € au pôle de compétitivité Aquimer via une convention dédiée reprenant l'ensemble des attentes de la Communauté d'agglomération du Boulonnais telles que définies ci-dessus ;**
- **d'autoriser le Président à signer toutes pièces afférentes.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
57	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Frédéric CUVILLIER

**Le Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais**

**JEUDI 01 FÉVRIER 2018
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer
Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer
Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Adam MAGNIER - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Daniel GEST - Outreau
Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel

Marc LEFEVRE - Le Portel
Laurent FEUTRY - Le Portel
Evelyne PORTOLAN - Wimereux
Loïc CHEUVA - Wimereux
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Daniel PARENTY - Baincthun
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avait donné pouvoir :

Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Josiane CHOCHOIS - Outreau, donnant pouvoir à Adam MAGNIER - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau, donnant pouvoir à Thérèse GUILBERT - Outreau
Christophe HADOUX - Outreau, donnant pouvoir à Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Jacques LANNOY - Echinghen
Laurence DEWALLE - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux, donnant pouvoir à Evelyne PORTOLAN - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont, donnant pouvoir à Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Kaddour-Jean DERRAR - Condette, donnant pouvoir à Antoine LOGIE - Wimille

Était absent :

Philippe-Jean ROUSSEAUX - Boulogne-sur-mer

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Paulette JULIEN-PEUVION

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET PORTUAIRE

N° 03C_01_02_2018

CONVENTION D'EXPLOITATION 2018 DU BÂTIMENT COLLECTIF DE MARÉE N°2

Les bâtiments collectifs de marée n° 1 et 2, situés sur la zone de Capécure, rue Nicolas Appert et boulevard de Châtillon, sont occupés en majorité par des acteurs de la filière pêche. Le premier (dit « vert ») est géré par la Société d'Exploitation des Ports du Détroit (SEPD) tandis que le deuxième (dit « jaune ») par la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB).

La SEPD assure les charges d'exploitation des deux bâtiments puis refacture les frais liés au bâtiment n° 2 à la CAB.

Ces remboursements sont encadrés par une convention d'exploitation signée chaque année entre la CAB et la SEPD. Cette convention concerne les postes de dépenses suivants :

- exploitation et entretien des matériels et installations de production et de distribution des fluides (eau glycolée et air comprimé) des bâtiments n° 1 et 2 ;
- fourniture d'électricité pour l'éclairage des parkings supérieurs du bâtiment n° 2 ;
- frais de surveillance incendie des bâtiments n° 1 et 2 ;
- nettoyage des aires de stationnement des bâtiments n° 1 et 2 et possible nettoyage des façades.

Après avis de la commission Développement économique et portuaire, innovation et compétitivité du territoire du 22 janvier 2018,

Le CONSEIL décide :

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention financière pour l'année 2018 avec la Société d'Exploitation des Ports du Détroit, relative aux conditions de remboursement des prestations liées à l'entretien et à l'exploitation du bâtiment collectif de marée Capécure 2.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
58	0	0
TEL ET TRANSMIS EN SOUS-PROTECTION		
LE		
PRÉFET DU DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS		
LE		

Frédéric CUVILLIER

**Le Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais**

**JEUDI 01 FÉVRIER 2018
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer
Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer
Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Adam MAGNIER - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Daniel GEST - Outreau
Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel

Marc LEFEVRE - Le Portel
Laurent FEUTRY - Le Portel
Evelyne PORTOLAN - Wimereux
Loïc CHEUVA - Wimereux
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Daniel PARENTY - Baincthun
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Josiane CHOCHOIS - Outreau, donnant pouvoir à Adam MAGNIER - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau, donnant pouvoir à Thérèse GUILBERT - Outreau
Christophe HADOUX - Outreau, donnant pouvoir à Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Jacques LANNOY - Echinghen
Laurence DEWALLE - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux, donnant pouvoir à Evelyne PORTOLAN - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont, donnant pouvoir à Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Kaddour-Jean DERRAR - Condettes, donnant pouvoir à Antoine LOGIE - Wimille

Était absent :

Philippe-Jean ROUSSEAUX - Boulogne-sur-mer

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Paulette JUILIEN-PEUVION

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET PORTUAIRE

N° 04C_01_02_2018

PRIX DE CESSION 2018 DES TERRAINS DES PARCS D'ACTIVITÉS DE LA CAB

Par délibération en date du 14 avril 2011, la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) a défini des prix de cession des terrains économiques conformément à l'estimation de France Domaines et qui n'ont pas évolué depuis. Il est proposé d'appliquer une augmentation, de 5 % en moyenne, sur les tarifs concernant les terrains des parcs d'activités communautaires repris ci-dessous :

- parc d'activités de la Liane (Outreau et Saint Léonard) ;
- parc d'activités de l'Inquétrie (Saint-Martin-Boulogne) ;
- parc d'activités de la Trésorerie (Wimille) ;
- parc d'activités des Garennes (Wimereux) ;
- parc paysager d'activités de Landacres (Hesdin-l'Abbé, Baincthun et Isques) ;
- plateforme multimodale de Garromanche (Outreau).

Tableau des prix de vente de terrains (en € HT/ m²)

Superficie	de 0 à 2499 m ²	de 2500 à 4999 m ²	de 5000 à 9999 m ²	10000 m ² et plus
<i>Terrains sur tous parcs d'activités communautaires</i>				
Tarifs actuels	26,50	23	19,50	18
Proposition de tarifs 2018	27,50	24	20,50	19

En fonction de certains types d'implantation, il s'agira de se fier au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) de la CAB et à l'estimation du Service Local des Domaines.

Cette tarification s'appliquerait à compter de 2018. A noter que la consultation de l'avis du Domaine se fait désormais lors de chaque projet d'aménagement et non plus annuellement pour l'ensemble des parcs d'activités.

Après avis de la Commission Développement Économique et Portuaire, Innovation et Compétitivité du Territoire du 22 janvier 2018 :

Le CONSEIL décide :

- d'approuver l'augmentation du montant du prix de cession des terrains économiques au sein des parcs d'activités comme repris dans le tableau ci-dessus ;

- de rendre applicable cette augmentation à compter du 1^{er} février 2018.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
58	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
I.E		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
I.E		

Frédéric CUVILLIER
Le Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Sauf disposition expresse prévoyant une décision implicite de rejet, le silence gardé pendant deux mois par l'administration sur une demande vaut décision d'acceptation. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois.

**JEUDI 01 FÉVRIER 2018
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer
Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer
Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Adam MAGNIER - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Daniel GEST - Outreau
Christian BALLY - Saint Martin Boulogne
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel

Marc LEFEVRE - Le Portel
Laurent FEUTRY - Le Portel
Evelyne PORTOLAN - Wimereux
Loïc CHEUVA - Wimereux
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Daniel PARENTY - Baincthun
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Josiane CHOCHOIS - Outreau, donnant pouvoir à Adam MAGNIER - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau, donnant pouvoir à Thérèse GUILBERT - Outreau
Christophe HADOUX - Outreau, donnant pouvoir à Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Jacques LANNOY - Echinghen
Laurence DEWALLE - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux, donnant pouvoir à Evelyne PORTOLAN - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont, donnant pouvoir à Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Kaddour-Jean DERRAR - Condette, donnant pouvoir à Antoine LOGIE - Wimille

Était absent :

Philippe-Jean ROUSSEAUX - Boulogne-sur-mer

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Paulette JULIEN-PEUVION

FORMATION PROFESSIONNELLE ET INSERTION
N° 11C_01_02_2018
SOUTIEN FINANCIER 2018 À L'ASSOCIATION RÉCUP'TRI

Conformément au projet de territoire de cohésion sociale et urbaine « Ensemble agir pour nos quartiers », la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) soutient les initiatives qui permettent de lever les freins à l'emploi (enjeu 2 – réduire les inégalités face à l'emploi).

L'association Récup'Tri sollicite le renouvellement du soutien de la CAB pour assurer sa mission de réinsertion auprès de cinquante personnes éloignées de l'emploi.

A cette fin, elle développe des activités de production de biens et de services (collecte du verre, ...) qui relèvent du secteur non marchand mais aussi du secteur marchand (prestations de sous-traitance à des entreprises privées, ...).

L'enjeu est de redonner à des personnes exclues du marché du travail une activité professionnelle et d'enclencher ainsi des parcours vers l'emploi, en levant certains obstacles d'ordre social et professionnel.

Dans ces conditions, il y a lieu de reconduire en 2018 la subvention de fonctionnement accordée en 2017, soit 200 000 €.

Sous réserve des crédits disponibles au BP 2018 (ligne budgétaire 520-6574 – Opération Emploi), une convention doit nécessairement lier la CAB et le bénéficiaire de l'aide.

Dans le cas du non-respect de l'objet et/ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le Président est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.

Après avis de la commission Politiques Solidaires, Enseignement supérieur et Santé du 23 janvier 2018,

Le CONSEIL décide :

- d'accorder en 2018 une subvention de 200 000 € à l'association Récup'Tri ;**
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention correspondante.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
58	0	0
TELLE QU'ELLE A ÉTÉ TRANSMISE EN SOUS-PRÉFECTURE		
LE		
LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION		
LE		

Jean-Charles LEFEVRE
Le Conseiller Délégué de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

JEUDI 01 FÉVRIER 2018
19 HEURES 00

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer
Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer
Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOU - Boulogne-sur-mer
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Adam MAGNIER - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Daniel GEST - Outreau
Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel

Marc LEFEVRE - Le Portel
Laurent FEUTRY - Le Portel
Evelyne PORTOLAN - Wimereux
Loïc CHEUVA - Wimereux
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Daniel PARENTY - Baincthun
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Antoine GOLLIOU - Boulogne-sur-mer
Josiane CHOCHOIS - Outreau, donnant pouvoir à Adam MAGNIER - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau, donnant pouvoir à Thérèse GUILBERT - Outreau
Christophe HADOUX - Outreau, donnant pouvoir à Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Jacques LANNOY - Echinghen
Laurence DEWALLE - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux, donnant pouvoir à Evelyne PORTOLAN - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont, donnant pouvoir à Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Kaddour-Jean DERRAR - Condette, donnant pouvoir à Antoine LOGIE - Wimille

Était absent :

Philippe-Jean ROUSSEAUX - Boulogne-sur-mer

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Paulette JULIEN-PEUVION

FORMATION PROFESSIONNELLE ET INSERTION

N° 12C_01_02_2018

SOUTIEN FINANCIER 2018 AU SITE BOULONNAIS DE L'ÉCOLE DE LA DEUXIÈME CHANCE (E2C) CÔTE D'OPALE

Conformément au projet de territoire de cohésion sociale et urbaine « Ensemble agir pour nos quartiers », la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) soutient les outils territoriaux en faveur de l'emploi (enjeu 2 – réduire les inégalités face à l'emploi) et qui s'adressent particulièrement à la jeunesse (enjeu 4 – donner des perspectives à la jeunesse).

L'École de la Deuxième Chance (E2C) Côte d'Opale et son site boulonnais ont pour objet de favoriser l'accès à l'emploi durable des jeunes sortis du système scolaire sans qualification, en privilégiant périodes de remise à niveau et périodes en entreprises (40 semaines). Les jeunes, qui ont le statut de stagiaire de la formation professionnelle, peuvent ainsi construire leur projet professionnel et le confronter à la réalité du marché de l'emploi.

Depuis l'origine, l'engagement de la CAB est constant avec une participation financière de 60 000 € versée à l'association Entreprendre Ensemble (ligne budgétaire 520-6574 – Opération Emploi).

L'objectif en 2018 est d'accueillir 90 stagiaires (parité hommes/femmes, 30% issus des quartiers de la politique de la ville, etc) et de conforter le taux de sortie positive par des partenariats encore plus riches avec le tissu économique local et les acteurs institutionnels de l'emploi. L'entrée en fonction d'un coordinateur propre à l'antenne boulonnaise doit y participer.

Dans le cas du non-respect de l'objet et/ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le Président est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.

Après avis de la commission Politiques Solidaires, Enseignement supérieur et Santé du 23 janvier 2018,

Le CONSEIL décide :

- d'accorder en 2018 une subvention de 60 000 € à l'association Entreprendre Ensemble ;**
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention correspondante.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
56	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIEE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Frédéric CUVILLIER

Le Président de la

Communauté d'agglomération du Boulonnais

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Sauf disposition expresse prévoyant une décision implicite de rejet, le silence gardé pendant deux mois par l'administration sur une demande vaut décision d'acceptation. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois.

**JEUDI 01 FÉVRIER 2018
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer
Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer
Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Adam MAGNIER - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Daniel GEST - Outreau
Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel

Marc LEFEVRE - Le Portel
Laurent FEUTRY - Le Portel
Evelyne PORTOLAN - Wimereux
Loïc CHEUVA - Wimereux
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Daniel PARENTY - Baincthun
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Josiane CHOCHOIS - Outreau, donnant pouvoir à Adam MAGNIER - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau, donnant pouvoir à Thérèse GUILBERT - Outreau
Christophe HADOUX - Outreau, donnant pouvoir à Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Jacques LANNOY - Echinghen
Laurence DEWALLE - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux, donnant pouvoir à Evelyne PORTOLAN - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont, donnant pouvoir à Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Kaddour-Jean DERRAR - Condette, donnant pouvoir à Antoine LOGIE - Wimille

Etait absent :

Philippe-Jean ROUSSEAUX - Boulogne-sur-mer

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Paulette JULIEN-PEUVION

FORMATION PROFESSIONNELLE ET INSERTION
N° 13C_01_02_2018
FORUM JOBS SAISONNIERS 2018

Conformément au projet de territoire de cohésion sociale et urbaine « Ensemble agir pour nos quartiers », la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) soutient les initiatives qui permettent de lever les freins à l'emploi (enjeu 2 – réduire les inégalités face à l'emploi).

Rapprocher l'offre et la demande d'emploi, telle est la vocation des forums emploi qui se sont développés depuis de nombreuses années à l'initiative bien souvent des collectivités locales et du tissu associatif.

Les forums emploi représentent pour les entreprises un précieux service dans leur politique de recrutement. Pour les personnes à la recherche d'une solution professionnelle, ils facilitent leurs démarches en concentrant en un même lieu de nombreux professionnels.

Ces forums ont fait l'objet, sous l'égide de la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB), d'une refonte profonde avec des rapprochements entre les manifestations et une meilleure complémentarité sous la bannière des « Rendez-vous de l'Emploi ». Il s'agissait autant de rationaliser les ressources mobilisées que de rechercher une plus grande efficacité (communication, offre de services, etc).

Le Forum Jobs Saisonniers porté par le Centre Socio-Culturel Audrey Bartier de Wimereux fait partie de cette dynamique.

Dans ces conditions, la participation 2018 de la CAB est sollicitée à hauteur de 3 000 €.

Sous réserve des crédits disponibles au BP 2018 (ligne budgétaire 520-6574 – Opération Emploi), une convention doit nécessairement lier la CAB et le bénéficiaire de l'aide. Elle appelle un suivi et une évaluation pour mesurer la valeur ajoutée de l'intervention de la CAB.

Dans le cas du non-respect de l'objet et/ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le Président est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.

Après avis de la commission Politiques Solidaires, Enseignement supérieur et Santé du 23 janvier 2018,

Le CONSEIL décide :

- **d'accorder en 2018 une subvention de 3 000 € au Centre Socio-Culturel Audrey Bartier de Wimereux ;**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention correspondante.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
58	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Jean-Charles LEFEVRE
Le Conseiller Délégué de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Sauf disposition expresse prévoyant une décision implicite de rejet, le silence gardé pendant deux mois par l'administration sur une demande vaut décision d'acceptation. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois.

**JEUDI 01 FÉVRIER 2018
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer
Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer
Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Adam MAGNIER - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Daniel GEST - Outreau
Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel

Marc LEFEVRE - Le Portel
Laurent FEUTRY - Le Portel
Evelyne PORTOLAN - Wimereux
Loïc CHEUVA - Wimereux
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Daniel PARENTY - Baincthun
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Josiane CHOCHOIS - Outreau, donnant pouvoir à Adam MAGNIER - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau, donnant pouvoir à Thérèse GUILBERT - Outreau
Christophe HADOUX - Outreau, donnant pouvoir à Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Jacques LANNOY - Echinghen
Laurence DEWALLE - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux, donnant pouvoir à Evelyne PORTOLAN - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont, donnant pouvoir à Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Kaddour-Jean DERRAR - Condet, donnant pouvoir à Antoine LOGIE - Wimille

Était absent :

Philippe-Jean ROUSSEAUX - Boulogne-sur-mer

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Paulette JULIEN-PEUVION

FORMATION PROFESSIONNELLE ET INSERTION

N° 14C_01_02_2018

ASSOCIATION RÉUSSIR ENSEMBLE L'EMPLOI DU BOULONNAIS - CONVENTION D'OBJECTIFS 2018

Conformément au projet de territoire de cohésion sociale et urbaine « Ensemble agir pour nos quartiers », la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) soutient les outils territoriaux en faveur de l'emploi (enjeu 2 – réduire les inégalités face à l'emploi).

Depuis 2012, la Maison de l'Emploi et de la Formation du Boulonnais et le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) sont réunis sous l'égide de l'association Réussir Ensemble l'emploi du Boulonnais qui porte une offre de services globalisée à destination des entreprises, de la population et des acteurs publics.

Le plan d'actions 2018 de la Maison de l'Emploi cible les priorités du territoire et de son tissu économique :

- mutation économique et gestion territoriale des emplois et compétences (filrière numérique, plate-forme emploi et mutations économiques, ...)
- clauses solidaires dans les marchés et responsabilité sociétale des entreprises (grands travaux, compte épargne insertion, accès des TPE à la commande publique, ...)
- orientation et formation (Job In Boulogne, outils 2.0, ...).

Avec le soutien du Fonds Social Européen, les interventions du PLIE se concentrent quant à elles sur les Demandeurs d'Emploi Longue Durée et les personnes les plus éloignées de l'emploi avec l'animation de parcours individualisés et le suivi des contrats aidés.

Sous réserve des crédits disponibles au BP 2018, il est proposé de renouveler la participation 2017, soit 280 000 € en fonctionnement (520-6574 opération emploi) et 5 000 € en équipement (520-20421).

Le partenariat entre la CAB et l'association Réussir Ensemble doit nécessairement être formalisé par une convention d'objectifs. Il se traduit par la participation à ses instances de décision et à ses groupes de travail.

Réussir Ensemble l'emploi du Boulonnais et la Mission Locale du Pays boulonnais œuvrent actuellement à un rapprochement structurel et immobilier pour simplifier les rapports avec les usagers, mutualiser des ressources et gagner encore en efficacité.

Dans le cas du non-respect de l'objet et/ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le Président est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.

Après avis de la commission Politiques Solidaires, Enseignement supérieur et Santé du 23 janvier 2018,

Le CONSEIL décide :

- **de renouveler en 2018 la subvention de la CAB à l'association Réussir Ensemble l'Emploi du Boulonnais à 280 000 € en fonctionnement et 5 000 € en investissement ;**

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention correspondante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
56	0	0
TÉLÉTRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Frédéric CUVILLIER

**Le Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais**

**JEUDI 01 FÉVRIER 2018
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer
Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer
Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Adam MAGNIER - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Daniel GEST - Outreau
Christian BALLY - Saint Martin Boulogne
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne

Olivier BARBARIN - Le Portel
Marc LEFEVRE - Le Portel
Laurent FEUTRY - Le Portel
Evelyne PORTOLAN - Wimereux
Loïc CHEUVA - Wimereux
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Daniel PARENTY - Baincthun
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Josiane CHOCHOIS - Outreau, donnant pouvoir à Adam MAGNIER - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau, donnant pouvoir à Thérèse GUILBERT - Outreau
Christophe HADOUX - Outreau, donnant pouvoir à Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Jacques LANNOY - Echinghen
Laurence DEWALLE - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux, donnant pouvoir à Evelyne PORTOLAN - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont, donnant pouvoir à Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Kaddour-Jean DERRAR - Condette, donnant pouvoir à Antoine LOGIE - Wimille

Était absent :

Philippe-Jean ROUSSEAUX - Boulogne-sur-mer

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Paulette JULIEN-PEUVION

FONCIER

N° 15C_01_02_2018

ACQUISITION DU CENTRE ÉQUESTRE DE LA CAPELLE LES BOULOGNE.

La commune de La Capelle-les-Boulogne est propriétaire du centre équestre qu'elle a construit en 1987 et dont elle a confié la gestion par bail à l'association « École d'équitation du Boulonnais ».

Depuis 30 ans, l'association en a assuré l'entretien mais le centre équestre nécessite aujourd'hui d'importants travaux de remise en état : remplacement d'un certain nombre de matériaux d'origine comme la toiture, les huisseries, ainsi que des améliorations pour diminuer les coûts de gestion ou encore une mise aux normes du fait d'évolutions réglementaires ; des travaux financièrement lourds que ni la commune ni l'association ne sont en capacité de supporter.

La Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB), consciente que le centre équestre communal jouit d'un rayonnement communautaire et d'une fréquentation qui dépasse largement les limites communales, souhaite acquérir cet équipement.

Une évaluation de France Domaines donne à ce centre hippique une valeur vénale de 530 000 €, valeur qui ne prend pas en compte l'importance des travaux à réaliser afin de maintenir les lieux conformes à la pratique du sport équestre. Une première estimation des travaux se chiffre aujourd'hui à un montant presque équivalent à sa valeur vénale. De ce fait, la CAB a proposé de ramener le prix de vente à 250 000 € HT, ce que la commune a accepté.

Par une délibération en date du 07 décembre 2017, le Conseil municipal de la Capelle-les-Boulogne a délibéré en faveur de la vente de l'ensemble immobilier du centre équestre, amputé d'une surface de 5 149 m². Dans ce cadre, la commune s'engage à pérenniser le fonctionnement du club résidant à travers une convention d'occupation afin que l'École d'équitation du Boulonnais puisse continuer à utiliser le parcours de cross de cette parcelle qui resterait communale.

Le CONSEIL décide :

- d'acquérir l'ensemble immobilier du centre équestre de La Capelle les Boulogne constitué de la parcelle cadastrée AE 57 pour partie, d'une superficie, qui sera précisée par le bornage du géomètre, d'environ 14 850 m² pour un montant de 250 000€ HT, au vu de l'estimation des Domaines,

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents qui en résulteront.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ		
Pour	Contre	Abstention
51	6	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIEE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Kaddour-Jean DERRAR
Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Sauf disposition expresse prévoyant une décision implicite de rejet, le silence gardé pendant deux mois par l'administration sur une demande vaut décision d'acceptation. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois.

**JEUDI 01 FÉVRIER 2018
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer
Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer
Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Adam MAGNIER - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Daniel GEST - Outreau
Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne

Olivier BARBARIN - Le Portel
Marc LEFEVRE - Le Portel
Laurent FEUTRY - Le Portel
Evelyne PORTOLAN - Wimereux
Loïc CHEUVA - Wimereux
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Daniel PARENTY - Baincthun
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Josiane CHOCHOIS - Outreau, donnant pouvoir à Adam MAGNIER - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau, donnant pouvoir à Thérèse GUILBERT - Outreau
Christophe HADOUX - Outreau, donnant pouvoir à Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Jacques LANNOY - Echinghen
Laurence DEWALLE - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux, donnant pouvoir à Evelyne PORTOLAN - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont, donnant pouvoir à Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Kaddour-Jean DERRAR - Condette, donnant pouvoir à Antoine LOGIE - Wimille

Était absent :

Philippe-Jean ROUSSEAUX - Boulogne-sur-mer

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Paulette JUILIEN-PEUVION

STRATEGIE EN MATIERE DE LOGEMENT ET D'HABITAT

N° 16C_01_02_2018

RÉFORME DE LA GESTION DE LA DEMANDE ET DE L'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS SOCIAUX – ADOPTION DU DOCUMENT-CADRE D'ORIENTATIONS

Les lois du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR), du 21 février 2014 de Programmation pour la Ville ainsi que la loi Égalité et Citoyenneté du 27 janvier 2017 positionnent les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) disposant d'un Programme Local de l'Habitat comme chef de file de la politique d'attribution des logements sociaux et de gestion de la demande de logement social sur leur territoire, c'est le cas de la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB).

La CAB définit ainsi, avec les communes et les partenaires de la Conférence Intercommunale du Logement, des orientations et des objectifs en matière d'occupation du parc de logements et, plus spécifiquement concernant le parc locatif social, des objectifs qui contribuent à améliorer la mixité sociale à l'échelle des communes et des quartiers.

Au-delà de l'obligation réglementaire, cette démarche s'inscrit dans la continuité des politiques locales, notamment de l'habitat, mises en œuvre par la CAB (Programmes Locaux de l'Habitat et volet habitat du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) et agit comme un levier supplémentaire pour accroître l'attractivité du territoire et contribuer au renouvellement sociodémographique des communes et des quartiers les composant.

La démarche initiée et menée par la CAB couvre ainsi : l'ensemble des quartiers et des communes de l'agglomération et pas uniquement les quartiers prioritaires de la politique de la ville ; l'ensemble des ménages et pas uniquement les ménages les plus vulnérables ; l'ensemble du parc de logements et pas uniquement le parc locatif social.

De multiples étapes d'échanges et de concertation (commission Habitat de la CAB, comités techniques, comités de pilotage, entretiens individuels, groupes thématiques) avec l'ensemble des acteurs de la Conférence Intercommunale du Logement (communes, services de L'État, Département, bailleurs sociaux, titulaires de droits de réservation, etc) se sont tenues et ont été traduits en trois documents majeurs et complémentaires :

- le document-cadre d'orientations, (objet de la présente délibération) qui présente la stratégie de la CAB et de ses partenaires en matière d'amélioration de la mixité aux différentes échelles, dans le parc locatif social et dans le parc privé,
- la Convention Intercommunale d'Attributions qui traduit de manière opérationnelle cette stratégie (orientations, objectifs, plan d'actions),
- le Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs (PPGLSID) qui organise sur le terrain ces orientations et dont l'objectif est d'améliorer l'information et l'accueil des demandeurs, ainsi que la gestion collective de la demande de logement social.

Le document-cadre d'orientations de la CAB s'appuie sur deux grands axes stratégiques :

- renforcer les équilibres entre les communes et les quartiers du territoire dans l'accueil des ménages les plus fragiles nécessitant d'agir sur plusieurs leviers :
 - le développement d'une offre de logements diversifiés, et notamment d'une offre locative sociale, sur l'ensemble du territoire de la CAB,

- l'amélioration de l'attractivité du parc locatif social existant et des quartiers les moins attractifs,
 - la mise en œuvre d'objectifs d'attribution visant au rééquilibrage de l'accueil des ménages les plus fragiles entre les quartiers prioritaires et les autres quartiers.
- contribuer à la « déspecialisation » des quartiers prioritaires et renforcer leur inscription dans les dynamiques résidentielles et immobilières de l'agglomération, au travers :
 - des interventions de renouvellement et d'amélioration de l'offre de logements locatifs sociaux dans ces quartiers,
 - de la diversification des produits et des offres d'habitat,
 - de l'ensemble des actions qui contribueront à améliorer l'attractivité de ces quartiers.

Pour décliner ces deux axes majeurs, le document-cadre d'orientations définit six leviers d'interventions :

- agir avec les communes,
- agir sur le parc privé « social de fait »,
- agir sur les attributions de logements locatifs sociaux,
- agir sur les mutations dans le parc locatif social,
- agir sur les modalités de relogement des publics prioritaires,
- agir sur les modalités de coopération entre les bailleurs sociaux et les titulaires de droit de réservation.

Conformément à l'article L.441-1-5 du Code de la Construction et de l'Habitation, le document-cadre d'orientations a été transmis aux membres de la Conférence Intercommunale du Logement de l'agglomération du Boulonnais préalablement à une séance plénière de cette Conférence qui s'est tenue le 8 décembre 2017 et qui a émis un avis officiel favorable sur le document.

Le document-cadre d'orientations doit à présent être approuvé par le Conseil Communautaire avant d'être transmis au Préfet du Pas-de-Calais, afin qu'il prenne un arrêté préfectoral.

Après avis de la commission Logement, habitat, accueil des gens du voyage du 23 janvier 2018,

Le CONSEIL décide :

- **d'adopter le « document-cadre d'orientations » de la réforme de la demande et des attributions des logements sociaux de la CAB,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile pour la mise en œuvre de cette délibération.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
58	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Christian BALY
Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Sauf disposition expresse prévoyant une décision implicite de rejet, le silence gardé pendant deux mois par l'administration sur une demande vaut décision d'acceptation. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois.

**JEUDI 01 FÉVRIER 2018
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer
Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer
Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Adam MAGNIER - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Daniel GEST - Outreau
Christian BALLY - Saint Martin Boulogne
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne

Olivier BARBARIN - Le Portel
Marc LEFEVRE - Le Portel
Laurent FEUTRY - Le Portel
Evelyne PORTOLAN - Wimereux
Loïc CHEUVA - Wimereux
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Daniel PARENTY - Baincthun
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Josiane CHOCHOIS - Outreau, donnant pouvoir à Adam MAGNIER - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau, donnant pouvoir à Thérèse GUILBERT - Outreau
Christophe HADOUX - Outreau, donnant pouvoir à Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Jacques LANNOY - Echinghen
Laurence DEWALLE - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux, donnant pouvoir à Evelyne PORTOLAN - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont, donnant pouvoir à Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Kaddour-Jean DERRAR - Condette, donnant pouvoir à Antoine LOGIE - Wimille

Était absent :

Philippe-Jean ROUSSEAUX - Boulogne-sur-mer

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Paulette JUILIEN-PEUVION

STRATEGIE EN MATIERE DE LOGEMENT ET D'HABITAT

N° 17C_01_02_2018

RÉFORME DE LA GESTION DE LA DEMANDE ET DE L'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS SOCIAUX – ADOPTION DE LA CONVENTION INTERCOMMUNALE D'ATTRIBUTIONS

Dans le cadre de la réforme de la gestion de la demande et de l'attribution des logements sociaux, la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) en association très étroite avec les acteurs de la Conférence Intercommunale du Logement (communes, services de l'État, Département, bailleurs sociaux, titulaires de droits de réservation, etc) a élaboré une Convention Intercommunale d'Attributions.

Cette convention traduit de manière opérationnelle les objectifs et engagements pris dans le document-cadre d'orientations. Elle se décline sur une période de 3 ans et s'applique sur l'ensemble des 22 communes de la CAB au travers de sept plans d'actions partenariaux concernant :

- les attributions de logements locatifs sociaux,
- la réponse aux demandes ou aux besoins de mutations,
- les modalités de coopération entre les bailleurs sociaux et les titulaires de droits de réservation,
- l'amélioration du parc de logements existants, social et privé,
- les opérations du nouveau programme national de rénovation urbaine avec les quartiers Triennial-Aiglou à Boulogne-sur-Mer et Tour du Renard à Outreau,
- le relogement des publics prioritaires et des ménages concernés par les opérations de rénovation urbaine,
- l'amélioration de l'image du parc locatif social avec la mise en œuvre d'actions de communication et de sensibilisation.

La Convention Intercommunale d'Attributions a été transmise aux membres de la Conférence Intercommunale du Logement de l'agglomération du Boulonnais, préalablement à une séance plénière qui s'est tenue le 8 décembre 2017 et qui a émis un avis officiel favorable sur ce document.

La Convention doit être soumise pour avis au comité responsable du Plan départemental d'action pour l'hébergement et le logement des personnes défavorisées (PDALHPD) qui a deux mois pour rendre son avis (un avis non rendu dans ce délai est réputé favorable).

La Convention sera ensuite signée par l'ensemble des partenaires de la Conférence Intercommunale du Logement de la CAB : CAB, communes membres de la CAB, bailleurs sociaux, État, Action Logement.

La Convention sera agréée par le Préfet du Pas-de-Calais. Elle sera annexée au Contrat de Ville de la CAB (2015-2020) et sera annexée à la convention pluriannuelle de renouvellement urbain qui sera prise avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine.

Après avis de la commission Logement, habitat, accueil des gens du voyage du 23 janvier 2018,

Le CONSEIL décide :

- **d'adopter la «Convention Intercommunale d'Attributions» de la réforme de la demande et des attributions des logements sociaux de la CAB,**
- **d'autoriser le Président à signer ce document,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile pour la mise en œuvre de cette délibération.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
58	0	0
TÉLÉTRANSMISE EN SOUS-PRÉFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Christian BALY
Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

JEUDI 01 FÉVRIER 2018
19 HEURES 00

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer
Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer
Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Adam MAGNIER - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Daniel GEST - Outreau
Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne

Olivier BARBARIN - Le Portel
Marc LEFEVRE - Le Portel
Laurent FEUTRY - Le Portel
Evelyne PORTOLAN - Wimereux
Loïc CHEUVA - Wimereux
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Daniel PARENTY - Baincthun
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Josiane CHOCHOIS - Outreau, donnant pouvoir à Adam MAGNIER - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau, donnant pouvoir à Thérèse GUILBERT - Outreau
Christophe HADOUX - Outreau, donnant pouvoir à Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Jacques LANNOY - Echinghen
Laurence DEWALLE - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux, donnant pouvoir à Evelyne PORTOLAN - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont, donnant pouvoir à Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Kaddour-Jean DERRAR - Condette, donnant pouvoir à Antoine LOGIE - Wimille

Était absent :

Philippe-Jean ROUSSEAUX - Boulogne-sur-mer

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Paulette JUILIEN-PEUVION

STRATEGIE EN MATIERE DE LOGEMENT ET D'HABITAT
N° 18C_01_02_2018
FONDS D'AIDES AUX BAILLEURS – PROGRAMMATION 2017

Par délibération en date du 29 mars 2007, le Conseil communautaire a mis en place le fonds d'aide aux bailleurs destiné à aider les bailleurs à réaliser des logements sociaux dans le cadre de la programmation logement annuelle, hors convention avec l'agence Nationale de Rénovation Urbaine.

Afin de répondre aux mesures de la loi Grenelle 2 en faveur du bâtiment, le Conseil communautaire a voté par délibération en date du 16 avril 2012 la réforme de ce fonds afin d'inciter les bailleurs à améliorer la qualité environnementale des logements qu'ils construisent en augmentant la subvention communautaire au regard des performances énergétiques.

Les forfaits à appliquer pour l'année 2017 sont les suivants :

	Logement PLUS	Logement PLAI
Réglementation Thermique 2012	2 000 €	6 500 €
Réglementation Thermique 2012 HPE	3 000 €	8 000 €
Réglementation Thermique 2012 THPE	4 000 €	10 000 €
Bâtiment à énergie positive (BEPOS)	5 000 €	15 000 €

Il convient de préciser que pour les hébergements spécifiques comme par exemple les Établissements d'Hébergement pour les Personnes Âgées Dépendantes, la subvention communautaire s'applique (la loi Solidarité et Renouvellement Urbain retient dans sa comptabilité des logements sociaux la règle de trois chambres équivalentes à un logement).

Il faut également ajouter que les logements financés par le collecteur 1% ne pourront bénéficier du fonds d'aide aux bailleurs.

Cette aide communautaire s'élève à 474 000 € pour 112 logements.

La liste des opérations est en annexe.

Dans le cas du non respect de l'objet et/ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.

Après avis de la commission Logement, habitat, accueil des gens du voyage du 23 janvier 2018,

Le CONSEIL décide :

- **d'adopter la programmation 2017 du fonds d'aide aux bailleurs ;**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes pièces utiles pour mener à bien cette programmation et verser les subventions.**

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ		
Pour	Contre	Abstention
57	1	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIEE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Christian BALY
Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Sauf disposition expresse prévoyant une décision implicite de rejet, le silence gardé pendant deux mois par l'administration sur une demande vaut décision d'acceptation. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois.

BAILLEUR	ADRESSE DE L'OPÉRATION	NOMBRE DE LOGEMENTS	PERFORMANCES ÉNERGÉTIQUES	MONTANT DE LA SUBVENTION FAB
PLUS				
HABITAT DU LITTORAL	Allée Philippe Pinel Boulogne-sur-Mer	4	RT 2012	8 000 €
HABITAT DU LITTORAL	Rues Degand Dunand Boulogne-sur-Mer	2	RT 2012	4 000 €
LOGIS 62	Rue d'Outreau Le Portel	28	RT 2012 THPE	112 000 €
PAS-DE-CALAIS HABITAT	Rues Ampère et Voltaire Saint-Martin- Boulogne	36	RT 2012	72 000 €
PLAI				
LOGIS 62	Boulevard Clocheville Foyer Blanzly Pourre Boulogne-sur-Mer	5	RT 2012	13 000 €
LOGIS 62	Rue d'Outreau le Portel	7	RT 2012 THPE	70 000 €
PAS DE CALAIS HABITAT	Rues Ampère et Voltaire Saint-Martin- Boulogne	18	RT 2012	117 000 €
HLI FILIALE HABITAT 62/59 PICARDIE	84 rue Paul Bert Outreau	12	RT 2012	78 000 €

JEUDI 01 FÉVRIER 2018
19 HEURES 00

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer
Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer
Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Adam MAGNIER - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Daniel GEST - Outreau
Christian BALLY - Saint Martin Boulogne
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne

Olivier BARBARIN - Le Portel
Marc LEFEVRE - Le Portel
Laurent FEUTRY - Le Portel
Evelyne PORTOLAN - Wimereux
Loïc CHEUVA - Wimereux
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Daniel PARENTY - Baincthun
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Josiane CHOCHOIS - Outreau, donnant pouvoir à Adam MAGNIER - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau, donnant pouvoir à Thérèse GUILBERT - Outreau
Christophe HADOUX - Outreau, donnant pouvoir à Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Jacques LANNOY - Echinghen
Laurence DEWALLE - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux, donnant pouvoir à Evelyne PORTOLAN - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont, donnant pouvoir à Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Kaddour-Jean DERRAR - Condette, donnant pouvoir à Antoine LOGIE - Wimille

Était absent :

Philippe-Jean ROUSSEAUX - Boulogne-sur-mer

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Paulette JULIEN-PEUVION

SPORT

N° 19C_01_02_2018

ACTUALISATION DE LA GRILLE DE DOTATIONS ANNUELLES AUX CLUBS PROFESSIONNELS (SPORTS COLLECTIFS)

Par délibération en date du 17 décembre 2015, la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) avait choisi d'améliorer la lisibilité des dotations financières auprès des Clubs professionnels ESSM, SOMB et USBCO en optant pour une grille pluriannuelle commune au titre du sport et de la communication.

Par délibération en date du 4 octobre 2017, cette grille a intégré la qualification et les participations à des compétitions européennes mais uniquement pour la 1^{ère} phase de poule.

Suite à la qualification du club de Basket « ESSM » en 2^{ème} phase de poule de Coupe d'Europe, il y a lieu d'actualiser cette grille des dotations annuelles.

Après avis de la commission Sport du 22 janvier 2018,

Le CONSEIL décide :

- **de valider la nouvelle grille de dotations aux clubs professionnels ci-jointe,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions à venir.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
58	0	0
TELLE TRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU REGISTRE DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Olivier BARBARIN
Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

Actualisation de la grille des dotations annuelles Sport et Communication aux clubs professionnels de sport

Sports	Classement fédéral	Montant subvention sport	Montant contrat d'image et achat de prestations	Club saison 2017-2018	Statut du club	Prime de montée **	Aide exceptionnel qualification quar demi et finales Cou de France
Football	Ligue 1	140 000 €	230 000 €	-		20 000 €	5 000 € par niveau
	Ligue 2	140 000 €	130 000 €	-			
	National	140 000 €	80 000 €	USBCO	SAPS + AS		
Basket ball ***	Pro A	200 000 €	100 000 €	ESSM	SASP + AS		
	Pro B	100 000 €	50 000 €	-			
	National 1	75 000 €	-	SOMB	Association		

* en cas de relégation en dessous du 3e niveau national, 50 % de la subvention est maintenue la saison suivante. Cette aide ne peut pas être renouvelée dans un délai inférieur à 3 ans inclus (n+4).

Une seule subvention sport globale peut être allouée par club.

La subvention sport à l'USBCO inclut l'aide à l'OFCO.

** en cas de multiples accessions/relégations successives, les primes de montée ne peuvent être renouvelées d.

*** en cas de fusion des équipes premières des clubs de basket-ball (chaque club conservant son assise locale) les aides antérieures attribuées à chaque club sur la nouvelle équipe professionnelle mutuelle.

JEUDI 01 FÉVRIER 2018
19 HEURES 00

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer
Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer
Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Adam MAGNIER - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Daniel GEST - Outreau
Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne

Olivier BARBARIN - Le Portel
Marc LEFEVRE - Le Portel
Laurent FEUTRY - Le Portel
Evelyne PORTOLAN - Wimereux
Loïc CHEUVA - Wimereux
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Jacques POCHE - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Daniel PARENTY - Baincthun
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avait donné pouvoir :

Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Josiane CHOCHOIS - Outreau, donnant pouvoir à Adam MAGNIER - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau, donnant pouvoir à Thérèse GUILBERT - Outreau
Christophe HADOUX - Outreau, donnant pouvoir à Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Jacques LANNOY - Echinghen
Laurence DEWALLE - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux, donnant pouvoir à Evelyne PORTOLAN - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont, donnant pouvoir à Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Kaddour-Jean DERRAR - Condette, donnant pouvoir à Antoine LOGIE - Wimille

Était absent :

Philippe-Jean ROUSSEAUX - Boulogne-sur-mer

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Paulette JUILIEN-PEUVION

SPORT

N° 20C_01_02_2018

HÉLICÉA - CHOIX DU MODE DE GESTION - LANCEMENT DE LA CONSULTATION

Par une convention de Délégation de Service Public (DSP) ayant pris effet le 1^{er} juin 2012, la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) a confié la gestion de la Piscine-patinoire HELICEA à la SAS ELLIPSE devenue S-PASS. La convention arrivant à terme le 31 mai 2019, il y a lieu de s'interroger sur la gestion de l'équipement à compter du 1^{er} juin 2019.

Présentation de l'équipement

Le périmètre de l'équipement comprend l'intégralité du bâti du complexe piscine-patinoire Héricéa, ainsi que les espaces verts et parkings environnants délimités par l'enceinte extérieure grillagée.

Le complexe comprend des espaces recevant du public, ainsi que des locaux techniques et administratifs réservés au personnel d'Héricéa. Une aire extérieure permettant le stationnement de véhicules complète l'installation.

L'espace aquatique comprend un grand bassin de natation de 26 sur 25 mètres (comportant dix couloirs de nage), un bassin balnéo-ludique avec rivière à courant, jets massant et sièges bouillonnants, un petit bassin « boule à vagues », une pataugeoire et aire de jeux petite enfance (qui sera réaménagée en 2018), deux toboggans géants de 90 mètres (qui seront rénovés en 2018), une plage solaire avec transats, une plage extérieure engazonnée, des vestiaires-sanitaires individuels et collectifs (qui seront rénovés en 2019), et des gradins pour 314 spectateurs.

Un espace séparé de balnéothérapie accessible depuis les bassins est doté de deux petits saunas, d'un hammam, d'un spa (jacuzzi), d'un bain froid, de douches et d'un espace relaxation. Cet espace sera rénové et partiellement restructuré en 2019 avec l'ajout d'un jacuzzi, d'un sauna, l'agrandissement du hammam, l'amélioration du bain froid. Il sera aussi agrémenté de diffuseurs d'huiles essentielles et d'une ambiance musicale douce et relaxante.

La patinoire, équipée son et lumières avec une scène surélevée et une régie DJ, comprend une piste ludique de 1 200 m² entourée d'une rivière de glace, d'un espace connexe d'apprentissage et d'initiation, de gradins de 200 places et de vestiaires-sanitaires. Le matériel scénographique ainsi que les plinthes de la piste ont vocation à être rénovés en 2019.

Un espace central polyvalent de 350 m² anciennement dédié à un café-restaurant, prolongé d'une terrasse extérieure non couverte exposée nord-ouest de 350 m² également, est situé entre la piscine et la patinoire avec vues panoramiques plongeantes de part et d'autre. Enfin, l'entrée principale d'Héricéa donne sur un vaste hall.

Choix du mode de gestion

L'article 4 de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016, relative au régime des concessions, indique que :

Les autorités concédantes (...) sont libres de décider du mode de gestion qu'elles estiment le plus approprié pour exécuter des travaux ou gérer des services. Elles peuvent choisir

d'exploiter leurs services publics en utilisant leurs propres ressources ou en coopération avec d'autres autorités concédantes, ou de les concéder à des opérateurs économiques. Le mode de gestion choisi permet d'assurer notamment un niveau élevé de qualité, de sécurité et d'accessibilité, l'égalité de traitement ainsi que la promotion de l'accès universel et des droits des usagers en matière de services publics.

A cette fin, la CAB a rédigé **un rapport sur les modes de gestion annexé à la présente délibération**. Au regard de la spécificité de l'équipement et de la compétence induite et disponible au sein d'entreprises spécialisées, il en ressort que la DSP est la solution la plus adaptée et la plus avantageuse pour la CAB pour assurer l'exploitation de ce type de service.

Une procédure de mise en concurrence formalisée sera donc lancée prochainement, sous forme d'un lot unique : « Convention de DSP pour la gestion et l'exploitation de la Piscine-Patinoire HELICEA à Saint Martin-Boulogne ».

Pour rappel, l'article L.1411-4 du code général des collectivités territoriales (CGCT) indique que *Les assemblées délibérantes des collectivités locales, de leurs groupements et de leurs établissements publics se prononcent sur le principe de toute délégation de service public local, après avoir recueilli l'avis de la commission consultative des services publics locaux prévue à l'article L. 1413 – 1, elles statuent au vu d'un rapport présentant le document contenant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire.*

Par ailleurs, l'article 33 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 dispose que les Comités Techniques (CT) sont consultés, pour avis, notamment sur les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services. Le CT est notamment consulté lorsqu'une collectivité envisage de déléguer ou de renouveler la délégation de gestion d'un service à une société privée, quand bien même la délégation n'emporte aucune modification des effectifs de la collectivité ou du statut des agents affectés au service, dans la mesure où elle concerne l'organisation générale et les conditions de fonctionnement de la collectivité et de ses services.

Après avis de la commission Sport du 22 janvier 2018,

Après avis de la commission consultative des services publics locaux du 15 janvier 2018,

Après avis du comité technique du 29 janvier 2018,

Le CONSEIL décide :

- d'approuver le contenu des caractéristiques générales des prestations que devra assurer le délégataire telles qu'elles sont définies dans le rapport sur les modes de gestion ci-joint, étant entendu qu'il appartiendra ultérieurement au Président ou son représentant d'en négocier les conditions précises, conformément aux dispositions des articles L.1411-1 et suivants du CGCT ;

- d'approuver le lancement d'une mise en concurrence ayant pour cadre la procédure de DSP pour la gestion et l'exploitation de la piscine-patinoire HELICEA à Saint Martin-Boulogne, conformément aux dispositions des articles L.1411-1 et suivants du CGCT, ainsi qu'à l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 et au décret d'application n°2016-86 du 1^{er} février 2016 relatifs aux contrats de concession ;

- d'autoriser le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à

la mise en œuvre de la procédure de publicité requise et de signer toutes les pièces administratives, techniques et financières à cet effet.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ		
Pour	Contre	Abstention
56	2	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Olivier BARBARIN
Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Sauf disposition expresse prévoyant une décision implicite de rejet, le silence gardé pendant deux mois par l'administration sur une demande vaut décision d'acceptation. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois.

**JEUDI 01 FÉVRIER 2018
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer
Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer
Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Adam MAGNIER - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Daniel GEST - Outreau
Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne

Olivier BARBARIN - Le Portel
Marc LEFEVRE - Le Portel
Laurent FEUTRY - Le Portel
Evelyne PORTOLAN - Wimereux
Loïc CHEUVA - Wimereux
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Daniel PARENTY - Baincthun
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pemes-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Josiane CHOCHOIS - Outreau, donnant pouvoir à Adam MAGNIER - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau, donnant pouvoir à Thérèse GUILBERT - Outreau
Christophe HADOUX - Outreau, donnant pouvoir à Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Jacques LANNOY - Echinghen
Laurence DEWALLE - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux, donnant pouvoir à Evelyne PORTOLAN - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont, donnant pouvoir à Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Kaddour-Jean DERRAR - Condettes, donnant pouvoir à Antoine LOGIE - Wimille

Était absent :

Philippe-Jean ROUSSEAUX - Boulogne-sur-mer

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Paulette JUILIEN-PEUVION

DEVELOPPEMENT ET RAYONNEMENT CULTUREL

N° 21C_01_02_2018

FESTIVAL DE LA CÔTE D'OPALE - APPORT EN FONDS ASSOCIATIFS AVEC DROIT DE REPRISE

En 2012, la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) est devenue un partenaire incontournable de l'association Festival de la Côte d'Opale suite à la baisse des financements de la Région.

Cette intervention de la CAB a permis de maintenir l'ambition culturelle de l'association avec, à l'époque, d'importants frais de structure à supporter.

En 2017, une reconfiguration de l'association et de sa gouvernance a entraîné un ajustement de la participation financière notamment de la Région Hauts-de-France et de la CAB sans préjudice de la capacité de l'association à développer un projet attractif.

Après deux exercices difficiles, il y a lieu toutefois de restaurer les fonds propres de l'association pour lui permettre de rebondir et d'asseoir durablement son nouveau modèle.

C'est une exigence pour une association culturelle soumise à des aléas importants (recettes de billetterie, financements publics en baisse, etc).

En qualité de membre de l'association, la CAB est sollicitée en ce sens à hauteur de 60 000€ (crédits disponibles BP 2018 - 33-266). D'autres outils sont mobilisés en complément auprès d'autres institutions (Pas-de-Calais actif, etc).

Cette participation de la CAB ne s'apparente pas à une subvention exceptionnelle. Elle a vocation à être restituée par l'association avant le 31 décembre 2021 sous réserve d'une amélioration sensible du niveau des fonds propres. Toute prorogation du délai ferait l'objet d'une décision du Conseil et prendrait la forme d'un avenant à cette convention.

Après avis de la commission Développement et rayonnement culturel en date du 16 Janvier 2018,

LE CONSEIL décide :

- d'approuver l'apport en fonds associatifs de 60 000 € dans les conditions précisées ci-dessus,**
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention correspondante avec l'association Festival de la Côte d'Opale.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
54	0	3
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Frédéric CUVILLIER
Le Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Sauf disposition expresse prévoyant une décision implicite de rejet, le silence gardé pendant deux mois par l'administration sur une demande vaut décision d'acceptation. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois.

JEUDI 01 FÉVRIER 2018
19 HEURES 00

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer
Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer
Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Adam MAGNIER - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Daniel GEST - Outreau
Christian BALLY - Saint Martin Boulogne
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne

Olivier BARBARIN - Le Portel
Marc LEFEVRE - Le Portel
Laurent FEUTRY - Le Portel
Evelyne PORTOLAN - Wimereux
Loïc CHEUVA - Wimereux
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Daniel PARENTY - Baincthun
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Josiane CHOCHOIS - Outreau, donnant pouvoir à Adam MAGNIER - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau, donnant pouvoir à Thérèse GUILBERT - Outreau
Christophe HADOUX - Outreau, donnant pouvoir à Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Jacques LANNOY - Echinghen
Laurence DEWALLE - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux, donnant pouvoir à Evelyne PORTOLAN - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont, donnant pouvoir à Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Kaddour-Jean DERRAR - Condettes, donnant pouvoir à Antoine LOGIE - Wimille

Était absent :

Philippe-Jean ROUSSEAUX - Boulogne-sur-mer

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Paulette JULIEN-PEUVION

DEVELOPPEMENT ET RAYONNEMENT CULTUREL

N° 22C_01_02_2018

ESPACE CULTUREL ET ÉVÉNEMENTIEL MULTIFONCTIONNEL - DÉCLARATION D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE-MISE EN OEUVRE DE LA RÉALISATION

Les statuts de la communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) prévoient qu'à titre optionnel (art L.5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales- CGCT), la CAB est compétente pour la « construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ».

Définir l'intérêt communautaire revient à distinguer dans une compétence donnée les actions et les équipements qui continuent à relever de l'action des communes de ceux qui, par leur étendue, leur contenu, leur objectif stratégique, leur dimension financière ou leur rayonnement sur le territoire intercommunal, doivent être gérés par la CAB et donc lui être confié.

Quel que soit son dynamisme, l'offre culturelle boulonnaise pâtit depuis de nombreuses années de l'absence d'une salle de spectacles dédiée et d'une capacité d'accueil satisfaisante. Cette carence se fait d'autant plus sentir que d'autres territoires voisins sont équipés ou en passe de l'être et que cela n'est pas sans conséquences :

- Surcoût de production qui obère les budgets de fonctionnement ;
- Perte de compétitivité et d'attractivité (affiches moins prestigieuses ou fédératrices) ;
- Évasion du public boulonnais ;
- etc.

Ce diagnostic a déjà été partagé dans le passé, mais il devient indispensable de répondre à cet enjeu de développement local et de doter notre territoire d'un pôle culturel conforme à son rayonnement et capable d'impulser une politique culturelle plus ambitieuse et plus cohérente à l'échelle de l'agglomération boulonnaise.

La réflexion a été réactivée dans la dynamique communautaire du projet Axe Liane et son volet Éperon/République, dont la reconquête est plus précisément portée par la ville de Boulogne-sur-Mer, dans le cadre d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC).

Le projet de réhabilitation de la Gare maritime et son emprise immédiate offrent à la CAB une opportunité stratégique de réaliser un tel équipement dont l'intérêt communautaire doit pour autant être défini au regard notamment de sa dimension financière et de son rayonnement sur le territoire intercommunal.

Ce pôle culturel doit être porté par la double ambition de renouveler l'attractivité du territoire en pouvant accueillir des manifestations d'envergure régionale, nationale et internationale qui aujourd'hui lui échappent mais aussi de dynamiser une vie culturelle tout au long de l'année avec des équipements plus adaptés aux talents émergents et aux artistes locaux.

Au-delà de sa dimension culturelle, ce pôle a un positionnement événementiel affirmé à travers l'accueil de congrès, salons et foires-expos. La synergie avec le complexe hôtelier et de thalassothérapie ou encore la serre à papillons (investissements privés générateurs d'emploi) renforce les atouts et les perspectives de développement pour ce segment porteur du tourisme économique et d'affaires.

Dans ces conditions, le programme du complexe culturel et événementiel se compose de plusieurs éléments complémentaires :

- Une salle de diffusion d'une jauge de 1 700 assis (balcon+gradins) jusqu'à 3 000 assis/debout. Elle doit répondre prioritairement aux spécificités du spectacle vivant (fonctionnalités techniques, confort public, accueil artistes, etc.). Elle comprend aussi deux salles de commissions d'une capacité de 100 places et modulables. L'ensemble se prête donc à d'autres formes de manifestations événementielles de nature économique, professionnelle ou encore associative (congrès, séminaires, salons, foires, forums, etc.) .

La salle de diffusion est l'élément central du programme. Elle sera attenante à la Gare maritime qui bénéficiera d'une réhabilitation pour accueillir d'autres modules avec au cœur du projet global la mutualisation d'espaces communs (accueil, technique, etc.).

- Une scène dédiée aux musiques actuelles et à la danse contemporaine d'une jauge de 400 places debout (et de 200 assis pour pouvoir aussi accueillir des conférences et des séminaires).
- Des espaces polyvalents pour accueillir des ateliers, des expositions, pour favoriser la créativité et l'échange avec le public.
- Et des espaces pour accueillir BOUDA et à l'ATELIER, respectivement lieu de création numérique et lieu de concertation des projets bouloonnais.

La modularité et la multifonctionnalité du complexe sont motivées autant pour des impératifs économiques que pour des raisons stratégiques de favoriser de nouvelles formes de coopération et d'expression entre les acteurs culturels, les acteurs du numérique et les acteurs socio-économiques dans une logique de tiers-lieu.

Le montant global du programme de travaux est estimé à 14 725 000 € HT auxquels il convient d'ajouter 2 615 127 € HT pour les honoraires et 757 379 € HT pour la scénographie. La participation aux coûts de viabilisation de la ZAC doit encore être intégrée et chiffrée. Au-delà de sa cohérence interne, la jauge globale du complexe permet de prétendre au soutien financier de la Région Hauts-de-France (programme ARENA). La Région sera aussi sollicitée en sa qualité d'autorité de gestion du Programme Opérationnel FEDER en Nord-Pas-de-Calais (appel à projets axe 4 - Priorité d'investissement 6.c « Préserver et développer le patrimoine et les paysages remarquables, comme supports de transformation sociale, environnementale et économique »). D'autres sources de financement seront recherchées pour réduire le coût à la charge du territoire (État et Département notamment).

L'intérêt communautaire d'un équipement sportif et culturel est déterminé par délibération du Conseil communautaire par un vote à la majorité des 2/3 de l'effectif total du Conseil.

Le CONSEIL décide :

- **de déclarer d'intérêt communautaire la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion de l'espace culturel et événementiel multifonctionnel;**
- **d'accepter le transfert du projet engagé par la ville de Boulogne-sur-Mer qui suppose la mise à disposition d'une partie de la Gare Maritime et l'assise foncière ;**
- **de reprendre l'exécution des marchés afférents conclus par la ville de Boulogne-sur-**

Mer avant la déclaration d'intérêt communautaire ;

- **d'accepter la substitution de la CAB à la ville de Boulogne-sur-Mer dans la prise en charge des coûts d'aménagement de la ZAC relatifs au projet ;**
- **et d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches liées (recherche de financements, procès-verbal de mise à disposition des biens existants, ...) et à signer tous les documents afférents.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
55	0	3
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Thérèse GUILBERT
La Vice-Présidente de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Sauf disposition expresse prévoyant une décision implicite de rejet, le silence gardé pendant deux mois par l'administration sur une demande vaut décision d'acceptation. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois.

**JEUDI 01 FÉVRIER 2018
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer
Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer
Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Adam MAGNIER - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Daniel GEST - Outreau
Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne

Olivier BARBARIN - Le Portel
Marc LEFEVRE - Le Portel
Laurent FEUTRY - Le Portel
Evelyne PORTOLAN - Wimereux
Loïc CHEUVA - Wimereux
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Daniel PARENTY - Baincthun
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Josiane CHOCHOIS - Outreau, donnant pouvoir à Adam MAGNIER - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau, donnant pouvoir à Thérèse GUILBERT - Outreau
Christophe HADOUX - Outreau, donnant pouvoir à Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Jacques LANNOY - Echinghen
Laurence DEWALLE - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux, donnant pouvoir à Evelyne PORTOLAN - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont, donnant pouvoir à Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Kaddour-Jean DERRAR - Condette, donnant pouvoir à Antoine LOGIE - Wimille

Était absent :

Philippe-Jean ROUSSEAUX - Boulogne-sur-mer

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Paulette JUILIEN-PEUVION

ADMINISTRATION GENERALE

N° 34C_01_02_2018

DÉLÉGATION D'ATTRIBUTIONS ACCORDÉE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
AU PRÉSIDENT- COMMANDE PUBLIQUE

Conformément à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales «le PRESIDENT, les vice-présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant.

Par une délibération en date du 21 décembre 2016, le Conseil a délégué au Président l'attribution suivante :

Prendre toutes décisions concernant la passation de tous types de marchés jusqu'à 1 million € HT en travaux et 209 000€ HT en fournitures et services y compris les avenants ; d'arrêter la liste des candidats admis à concourir en procédure de concours de maîtrise d'œuvre et de conception-réalisation ; signer les conventions de groupements de commandes.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, les seuils de procédure formalisée ont été relevés pour toutes les collectivités territoriales à :

- 221 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services au lieu de 209 000€ HT précédemment ;

- 5 548 000€ HT pour les marchés de travaux au lieu de 5 225 000€ HT précédemment.

Ce relèvement des seuils a pour effet d'augmenter le périmètre des marchés susceptibles d'être passés en procédure adaptée (MAPA) plutôt qu'en procédure formalisée.

Afin de suivre cette évolution qui permet d'apporter davantage de souplesse aux procédures internes , il est proposé de modifier la délégation au Président comme suit :

Prendre toutes décisions concernant la passation de tous types de marchés jusqu'à 1 million € HT en travaux et jusqu'au seuil européen de procédure formalisée en fournitures et services y compris les avenants ; d'arrêter la liste des candidats admis à concourir en procédure de concours de maîtrise d'œuvre et de conception-réalisation ; signer les conventions de groupements de commandes.

Les autres délégations restent inchangées.

Le CONSEIL décide :

- de déléguer au PRESIDENT l'attribution suivante :

Prendre toutes décisions concernant la passation de tous types de marchés jusqu'à 1 million € HT en travaux et jusqu'au seuil européen de procédure formalisée en fournitures et services y compris les avenants ; d'arrêter la liste des candidats admis à concourir en procédure de concours de maîtrise d'œuvre et de conception-réalisation ; signer les conventions de groupements de commandes.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
58	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Frédéric CUVILLIER

Le Président de la

Communauté d'agglomération du Boulonnais

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Sauf disposition expresse prévoyant une décision implicite de rejet, le silence gardé pendant deux mois par l'administration sur une demande vaut décision d'acceptation. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois.

**JEUDI 01 FÉVRIER 2018
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer
Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer
Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Adam MAGNIER - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Daniel GEST - Outreau
Christian BALLY - Saint Martin Boulogne
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne

Olivier BARBARIN - Le Portel
Marc LEFEVRE - Le Portel
Laurent FEUTRY - Le Portel
Evelyne PORTOLAN - Wimereux
Loïc CHEUVA - Wimereux
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Daniel PARENTY - Baincthun
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Josiane CHOCHOIS - Outreau, donnant pouvoir à Adam MAGNIER - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau, donnant pouvoir à Thérèse GUILBERT - Outreau
Christophe HADOUX - Outreau, donnant pouvoir à Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Jacques LANNOY - Echinghen
Laurence DEWALLE - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux, donnant pouvoir à Evelyne PORTOLAN - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont, donnant pouvoir à Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Kaddour-Jean DERRAR - Condette, donnant pouvoir à Antoine LOGIE - Wimille

Était absent :

Philippe-Jean ROUSSEAUX - Boulogne-sur-mer

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Paulette JUILIEN-PEUVION

ADMINISTRATION GENERALE

N° 35C_01_02_2018

**DÉLÉGATION D'ATTRIBUTIONS ACCORDÉE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
AU BUREAU- COMMANDE PUBLIQUE**

Conformément à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales «le président, les vice-présidents ayant reçu délégation ou le BUREAU dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant.

Par une délibération en date du 21 décembre 2016, le Conseil a délégué au BUREAU communautaire l'attribution suivante :

Prendre toutes décisions concernant la passation des marchés publics de tous types et de leurs avenant d'un montant supérieur à 1 million € HT en travaux et 209 000€ HT en fournitures et services.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, les seuils de procédure formalisées ont été relevés pour toutes les collectivités territoriales à :

- 221 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services au lieu de 209 000€ HT précédemment ;

- 5 548 000€ HT pour les marchés de travaux au lieu de 5 225 000€ HT précédemment.

Ce relèvement des seuils a pour effet d'augmenter le périmètre des marchés susceptibles d'être passés en procédure adaptée (MAPA) plutôt qu'en procédure formalisée.

Afin de suivre cette évolution qui permet d'apporter davantage de souplesse aux procédures internes, il est proposé de modifier la délégation au BUREAU comme suit :

Prendre toutes décisions concernant la passation des marchés publics de tous types et de leurs avenant d'un montant supérieur à 1 million € HT en travaux et supérieur au seuil européen de procédure formalisée en fournitures et services.

Les autres délégations restent inchangées.

Le CONSEIL décide :

- de déléguer au BUREAU l'attribution suivante :

Prendre toutes décisions concernant la passation des marchés publics de tous types et de leurs avenant d'un montant supérieur à 1 million € HT en travaux et supérieur au seuil européen de procédure formalisée en fournitures et services.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
58	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Frédéric CUVILLIER
Le Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Sauf disposition expresse prévoyant une décision implicite de rejet, le silence gardé pendant deux mois par l'administration sur une demande vaut décision d'acceptation. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois.

III

**DÉCISIONS
DU PRÉSIDENT
DU 01 AU 06 FEVRIER 2018**

2018_031

Décision du Président

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 06 avril 2017 qui autorise le Président par délégation à effectuer les décisions suivantes dans le cadre de la DSCe (Dotation de Solidarité Communautaire - équipement) : d'affecter par décision chaque enveloppe communale dans le respect des critères énoncés dans la délibération du 13 octobre 2016, à savoir financement de travaux de remplacement de la couverture et de réfection du bardage du pignon sud de l'église de Equihen-Plage ; de conclure avec les communes les conventions de financement par projet étant entendu que seuls les ordres de service travaux permettront en fin de programme de conserver le bénéfice du fonds de concours alloué par la CAB.

Considérant que le projet de remplacement de la couverture et de réfection du bardage du pignon sud de l'église de Equihen-Plage répond aux principes énoncés ci-dessus,

Considérant que la commune de Equihen-Plage a sollicité l'attribution d'une enveloppe de 28 523,00 euros,

Le Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais

DECIDE

Article 1 : d'attribuer la somme de 28 523,00 euros au titre de la Dotation de Solidarité Communautaire - équipement pour le remplacement de la couverture et de réfection du bardage du pignon sud de l'église sur la commune de **EQUIHEN-PLAGE**,

Article 2 : De conclure avec la commune de Equihen-Plage une convention financière qui régit les modalités de versement de la subvention d'équipement,

Article 3 : La publicité de la présente décision sera faite au prochain Conseil communautaire,

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Municipal de la Communauté d'agglomération du Boulonnais sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

La présente décision peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois.

Boulogne sur Mer, le

Frédéric CUVILLIER
Le Président

Transmise au contrôle de légalité le :
Publiée le :

La présente décision peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois.

2018_032

Décision du Président

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 06 avril 2017 qui autorise le Président par délégation à effectuer les décisions suivantes dans le cadre de la Dotation de Solidarité Communautaire – équipement (DSCe) :

- affecter par décision chaque enveloppe communale dans le respect des critères énoncés dans la délibération du 13 octobre 2016, à savoir : financement d'équipements neufs ou de grosse réhabilitation, excluant l'entretien et le fonctionnement de ces équipements qui doivent par ailleurs être affectés directement à la population ;

- conclure avec les communes les conventions de financement par projet étant entendu que seuls les ordres de service travaux permettront en fin de programme de conserver le bénéfice du fonds de concours alloué par la CAB.

Considérant que le projet de «Réalisation d'équipements sportifs : un terrain en gazon naturel homologué et un petit terrain en gazon naturel pour l'entraînement » de Saint-Léonard répond aux principes énoncés ci-dessus,

Considérant que la commune de Saint-Léonard a sollicité la CAB aux fins d'obtenir l'attribution d'une subvention d'équipement de 105 720,31 euros HT correspondant à la totalité de l'enveloppe allouée pour réaliser ce projet,

Le Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais

DECIDE

Article 1 : D'attribuer la somme de 105 720,31 euros HT au titre de la Dotation de Solidarité Communautaire - équipement pour la «Réalisation d'équipements sportifs : un terrain en gazon naturel homologué et un petit terrain en gazon naturel pour l'entraînement » à Saint-Léonard,

Article 2 : de conclure avec la commune de Saint-Léonard une convention financière qui régit les modalités de versement de la subvention d'équipement,

Article 3 : La publicité de la présente décision sera faite au prochain Conseil communautaire,

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Municipal de la Communauté d'agglomération du Boulonnais sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

La présente décision peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois.

Envoyé en préfecture le 02/02/2018

Reçu en préfecture le 02/02/2018

Affiché le



ID : 062-246200729-20180201-2018_032-CC

Boulogne sur Mer, le

Frédéric CUVILLIER
Le Président

Transmise au contrôle de légalité le :
Publiée le :

La présente décision peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois.

2018_033

Décision du Président

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 21 décembre 2016 portant attributions déléguées à Monsieur le Président pour préparer et conclure tous les baux et de manière générale toute convention emportant occupation du domaine public ou privé communautaire et réviser les loyers immobiliers,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 14 décembre 2017 portant sur un ajustement du mode de fonctionnement des Pépinières de la CAB et une nouvelle tarification à compter du 1er janvier 2018,

Considérant que la Communauté d'agglomération du Boulonnais poursuit une politique en matière de développement économique via l'immobilier d'entreprises,

Considérant qu'il y a lieu de favoriser le lancement des sociétés en création ou en développement, la CAB propose, au travers d'un hébergement au sein de la pépinière, des bureaux et ateliers, un accompagnement, ainsi que la possibilité de bénéficier d'une série de prestations de services,

Le Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais

DECIDE

Article 1 : de signer la convention d'hébergement avec la société HANDISOLUCE, l'autorisant à occuper à titre précaire et révocable, le bureau n° 3 à compter du 15 janvier 2018, à la pépinière d'entreprises CREAMANCHE, selon les conditions tarifaires suivantes :

Bureau n°3 de 21,10 m²

- du 15/01/2018 au 30/06/2018 : 21,10 m² x 5,00 €/M²/mois = 105,50 € HT/MOIS
- du 01/07/2018 au 31/12/2018 : 21,10 m² x 6,00 €/M²/mois = 126,60 € HT/MOIS
- du 01/01/2019 au 30/06/2019 : 21,10 m² x 8,00 €/M²/mois = 168,80 € HT/MOIS
- du 01/07/2019 au 31/12/2019 : 21,10 m² x 10,00 €/M²/mois = 211,00 € HT/MOIS
- du 01/01/2020 au 30/06/2020 : 21,10 m² x 12,00 €/M²/mois = 253,20 € HT/MOIS
- du 01/07/2020 au 31/12/2020 : 21,10 m² x 14,00 €/M²/mois = 295,40 € HT/MOIS
- du 01/01/2021 au 30/06/2021 : 21,10 m² x 15,00 €/M²/mois = 316,50 € HT/MOIS
- du 01/07/2021 au 31/12/2021 : 21,10 m² x 16,00 €/M²/mois = 337,60 € HT/MOIS

*Nouveaux tarifs arrêtés au 1er janvier 2018, pouvant être révisés

Article 2 : La publicité de la présente décision sera faite au prochain Conseil communautaire.

La présente décision peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Municipal de la Communauté d'agglomération du Boulonnais sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Boulogne sur Mer, le

Frédéric CUVILLIER
Le Président

Transmise au contrôle de légalité le :
Publiée le :

La présente décision peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois.



**Communauté
d'agglomération**
du Boulonnais
www.agglo-boulonnais.fr

Communauté d'agglomération du Boulonnais

1 Boulevard du Bassin Napoléon BP 755
62321 BOULOGNE SUR MER CEDEX

Téléphone : 03/21/10/36/36

e-mail : ccaubriere@agglo-boulonnais.fr

Site : www.agglo-boulonnais.fr